



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2009

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
CMJ/MB

Le vendredi 20 novembre 2009 à 14 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13 novembre 2009, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire : Nous reviendrons au Conseil municipal pour en débattre et en décider, bien entendu à partir de lundi vous aurez tous les documents, y compris les documents écrits parce que j'ai noté moi aussi qu'il y avait quelques éléments difficilement lisibles, et donc vous pourrez bénéficier d'une brochure qui reprendra l'ensemble des cartographies.

Je vous rappelle que cette présentation se fait en avant première de la présentation générale qui se fera au Palais des Congrès à partir de lundi mais elle est motivée par le fait que nous révisons le PLU que nous avons antérieurement arrêté sur plusieurs éléments supplémentaires que nous avons délibéré en Conseil municipal.

D'abord il était venu s'ajouter le plan de prévention des risques d'incendie de forêts que nous avons arrêté en Conseil municipal et qui a été décidé par le Préfet. Ensuite nous y avons intégré ce qu'on appelle la ZPPAUP (zone de protection de patrimoine urbain et paysager), ensuite on a eu la chance d'avoir des délibérations de la CASA concernant le SCOT et le PDU qui ont été décidées et validées et qui nous permettent de les intégrer aussi à la démarche.

Enfin la Communauté d'Agglomération avec la Ville d'Antibes et les autres villes concernées a commencé à tracer la nouvelle ligne du transport en commun en site propre, à partir de la plateforme multimodale, et bien entendu le PLU que l'on vous présente en tient compte.

Voilà les éléments majeurs qui ont présidé à la décision de cette nouvelle présentation. Je rappellerai deux éléments supplémentaires, le Grenelle de l'Environnement, le un est voté, le deux est en cours, nous avons intégré le un et pré-intégré le deux.

Enfin vous le savez, désormais, on peut spatialiser et obliger les logements sociaux sur le PLU et c'est donc ce qui a été intégré dans la présentation que l'on va vous montrer.

C'est donc un document que vous connaissiez éventuellement mais qui est profondément enrichi de tous les éléments que je viens d'évoquer, qui vous est présenté aujourd'hui.

Je ne souhaite pas un débat très approfondi puisque nous aurons un débat ultérieur mais néanmoins, si vous le voulez bien, on donnera cinq minutes à chaque groupe pour s'exprimer, je dirais à chaud sur un document que vous aurez tout le loisir d'étudier de manière plus approfondie.

Monsieur GONZALEZ : Je crois que l'essentiel a été dit, avant de passer la parole à Monsieur MALBERT, Responsable du Cabinet d'Etudes qui a suivi le PLU qui avait déjà été arrêté et ce ré-arrêt du PLU effectivement il y a trois axes forts que je me permets de rappeler : l'environnement, le logement, les déplacements.

Ce sont les trois axes forts qu'il faut bien avoir en tête pour comprendre et bien assimiler les modifications qui ont été faites dans ce nouvel arrêt.

Monsieur MALBERT : Je vais donc vous présenter au travers de cette présentation informatisée les éléments essentiels et modifications par rapport au document que le Conseil municipal avait arrêté il y a trois ans, le 21 décembre 2006.

Juste un rappel pour vous dire quel est le contenu de ce PLU pour ceux qui ont connu le POS , un rapport de présentation, un élément important c'est le projet d'aménagement et de développement durable qui fixe votre ligne de conduite à court et moyen terme en matière de développement et de protection. Ensuite les aspects techniques que sont le zonage et le règlement et ensuite des annexes.

Alors les principaux éléments de 2006, tout d'abord on a assisté à un accroissement relativement soutenu de votre population puisque l'on était à 0,7 % par an : 32.000 actifs et un parc de logement important qui s'élevait en 2006 à plus de 56.000 :logements avec 65 % de résidences principales, un parc important de résidences secondaires, environ 30 %, et un parc très faible de logements vacants qui s'élève à 4,6 quand on sait que la moyenne départementale oscille entre 7 et 8 %.

Le diagnostic avait fait apparaître des éléments forts et avait déterminé des enjeux, tout d'abord une identité communale et un cadre patrimonial à préserver , une structure urbaine qu'il convient malgré tout d'améliorer, également une mixité sociale, fonctionnelle, à favoriser, un renouvellement urbain à favoriser dans certains secteurs de la Commune, c'est-à-dire un des leit motiv de la Loi SRU, c'est faire la Ville sur la Ville, reconstruire la Ville sur la Ville, et stopper l'étalement urbain. Des centralités de quartier aménagées, des espaces publics à valoriser, et également en matière d'habitat une offre de logement et plus particulièrement destinés pour les actifs.

Autre élément que le diagnostic a fait apparaître c'est améliorer la desserte communale et conforter l'offre de transport en commun et le stationnement, tout en favorisant les modes de déplacement doux, des activités économiques à conforter et également des équipements structurants à mettre en place.

Le diagnostic avait déterminé des modes de développement et le taux de croissance que la Commune avait retenu était un taux modéré de l'ordre de 0,6% par an, à savoir que vous avez vécu de 1999 à 2006 un taux de croissance à 0,7, donc considérons que c'est à peu près le même taux et c'est celui qui a été retenu dans le cadre du SCOT.

On peut donc estimer et la détermination des besoins a été faite en fonction, à une population à l'horizon de 2017 puisqu'il faut quand même savoir que le PLU, par rapport au SCOT, est un document à court terme, est de l'ordre de 80 à 81.000 habitants , ce qui représente un accroissement d'environ plus de 5000 habitants.

Autre point où il faut revenir c'est sur le PADD, le projet d'aménagement et de développement durable, c'est quand même le document essentiel de votre PLU puisque c'est lui qui va dicter votre politique à court, moyen et long terme.

Quatre lignes de force avaient été retenues :

- préserver et mettre en valeur les paysages ;
- mieux organiser et valoriser les espaces urbains tout en favorisant le logement pour les actifs et en soutenant le développement des activités économiques ;
- mieux vivre en améliorant la convivialité des quartiers ;
- mieux circuler et se déplacer, voir un autre mode de déplacement que le tout automobile.

Sur cette diapo vous voyez apparaître les éléments graphiques, il faut quand même savoir que ce que vous retrouvez dans ces éléments de PADD, vous devez les traduire dans votre zonage et dans votre règlement, sinon vous risquez d'être sanctionnés, notamment par le Juge administratif.

Donc là vous avez à peu près l'ossature de votre PLU et on peut mettre l'accent sur certains aspects : tout d'abord protéger les masses boisées, cela concerne plus particulièrement la Pinède, le Cap d'Antibes, le quartier de St-Maymes, par exemple. C'est aussi garder un équilibre entre l'aspect minéral et l'aspect végétal donc plus particulièrement veiller à la densité arborée des quartiers , c'est mettre en valeur la plaine de la Brague et de la Valmasque, c'est également dans des secteurs qui sont déterminés par Directive territoriale d'Aménagement, comme des espace paysagers dit sensibles, c'est de les préserver.

C'est également valoriser votre patrimoine très riche du point de vue urbain et paysager et également requalifier bien entendu le bord de mer et aussi conserver toutes les vues.

Deuxième élément de ce PADD c'est organiser et valoriser le tissu urbain tout en favorisant plus particulièrement le logement pour actifs et développer les activités économiques.

Cette diapo vous montre donc à peu près l'ossature de votre PLU en mettant plus particulièrement l'accent sur la préservation du caractère de votre ville –par cet on peut considérer plus particulièrement le Cap d'Antibes, le quartier de St-Maymes, c'est l'apparition d'espaces stratégiques de renouvellement urbain et vous verrez tout à l'heure comment on le traduit dans les secteurs de la Fontonne, des Terriers, des Combes, dans le secteur dit de la Croix Rouge.

C'est également diversifier l'offre de logements en favorisant une certaine forme de mixité urbaine et également permettre le renouvellement urbain tout en faisant apparaître, et on avait vu cela dans le cadre de la concertation, la population était très attentive là-dessus, d'offrir des points de centralité secondaire.

C'est également développer les activités de loisirs et de sport.

L'objectif d'améliorer la convivialité des quartiers concerne des secteurs importants, tout d'abord le centre ville ancré sur la vieille ville, c'est également le confortement sur Juan les Pins et l'affirmation de l'émergence d'un quartier important qu'il faut structurer à savoir le quartier de la Fontonne.

Au niveau des déplacements l'objectif et les moyens retenus dans le cadre de votre PADD c'était améliorer la desserte de votre territoire en assurant un meilleur maillage des voies, c'était assurer la mise en place et le renforcement des lignes de transport en commun et également c'était le point fort de votre PADD , la mise en place d'un transport en commun en site propre.

Ce qu'on peut retenir du document de 2006 c'était tout d'abord le fait qu'au niveau des mesures de protection en matière d'environnement on avait augmenté de façon sensible les grands espaces naturels boisés puisque la barre de plus de 300 ha a été dépassée et que la Commune a reçu un avis favorable de la Commission des Sites et des Paysages et vous verrez comment ceci a évolué aujourd'hui.

C'était également la protection du patrimoine bâti et des jardins, on s'était servi d'un inventaire fait à l'époque par un collègue où l'on avait identifié 130 éléments sur le patrimoine bâti et 75 ha de parcs et de jardins. On avait bien entendu pris en compte dans ce document les PPR (plans de prévention des risques d'inondation) de la Brague qui vaut servitude d'utilité publique.

Au niveau de l'amélioration du cadre des quartiers on avait créé des actions fortes au niveau de la mixité sociale puisque l'on avait inscrit 57 emplacements qui nous donnaient globalement la possibilité de construire à terme environ 2500 logements disons avec une proportion relativement forte de plan locatif social.

Notamment on avait mis en place des actions fortes notamment sur la maîtrise de la forme urbaine et en 2006 on avait dessiné l'émergence d'un éco quartier à l'Estagnol et sur les terrains de TDF.

Aujourd'hui ceci a été réalisé en majeure partie et ces actions vous les retrouverez aujourd'hui en complétant d'autres interventions sur d'autres secteurs.

Au niveau de la maîtrise des emplacements, en dehors des emplacements réservés sur la voirie, il y avait la mise en place de la ligne de transport en commun en site propre, s'ancrant sur la gare multimodale qui se situe à l'est de la gare existante, la réalisation de parking relais , plus particulièrement en entrée de ville, et on laissait la possibilité de réaliser à terme l'enfouissement de la voie ferrée qui est relativement pénalisante dans votre développement.

Mode de déplacements doux on avait créé des zones 30, etc.. de façon à les favoriser, on avait pris en compte la création de pistes et de bandes cyclables et éventuellement des actions pour la requalification des entrées de ville.

Voilà résumées assez rapidement les actions telles qu'elles avaient été retenues, aujourd'hui on va vous montrer les évolutions qui se sont passées au bout de trois ans et comme Monsieur le Maire vous l'a rappelé il y a des éléments nouveaux qui sont apparus, tout d'abord le PPR incendie de forêt qui vaut donc servitude d'utilité publique qui est approuvé par le Préfet et nous avons pris en compte ces éléments qui sont importants.

Deuxième élément c'est l'entrée en vigueur du Code de l'Urbanisme sur les droits des sols qui a conduit à des changements notoires en matière de règlement et également c'est l'intégration de la ZPPAUP, zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager, qui vaut également servitude d'utilité publique et qui se situe, par exemple, aux sites inscrits et classés et à la protection du périmètre des Monuments historiques. Il y a eu un accord entre la Commune et l'Architecte des Bâtiments de France qui gère le dossier et nous avons intégré les données essentielles dans ce document.

Egalement comme l'a rappelé Monsieur le Maire d'autres contraintes supra communales qui s'appliquent sur votre territoire, c'est plus particulièrement le SCOT, le schéma de cohérence territoriale de la CASA qui a été approuvé en mai 2008 et dans la même séance c'est le PDU (plan de déplacements urbains) qui l'a été.

La loi de l'engagement national pour le logement complétée par la Loi Boutin dont les données essentielles ont été prises, la Loi Grenelle 1 qui favorise bien entendu tout ce qui est relatif à l'environnement et on a anticipé par rapport au texte connu de la Loi Grenelle 2 et qui devrait être codifiée d'ici la fin de l'année.

Ce sont aussi tous les projets en cours qui sont de la compétence de la CASA qui ont été pris en compte.

Au niveau de l'action économique qui est un élément fort que vous aviez rappelé dans votre PADD, on a élément nouveau, inscrit une servitude d'urbanisme pour étude dans un secteur bien déterminé, on densifie les zones au nord de l'autoroute, des Trois Moulins et des Croûtons qui sont en train d'être réfléchies par la CASA qui a compétence en matière de développement économique.

Est en cours l'élaboration d'un secteur de plan de masse à Marena Lacan pour conforter des activités et aussi des actions pour renforcer l'activité touristique, mais également culturelle et nautique.

Au niveau de la servitude d'urbanisme, un élément nouveau est apparu, c'est le secteur au nord de l'autoroute, plus particulièrement à l'ouest de l'échangeur de St-Claude, au préalable il y avait une petite zone UZb celle-ci a été agrandie de 8 ha ce qui est loin d'être négligeable et une réflexion sera menée au titre de cette servitude. La Commune s'est donné cinq ans maximum après l'approbation du PLU pour sortir le projet, on a donc étendu cette surface sur 8 ha supplémentaire, espace qui est stratégique, qui peut s'ancrer près du réseau routier, tout en sachant également qu'elle bénéficiera à court terme du passage de la ligne transport en commun en site propre.

Deuxième point le volet habitat au logement, donc le PADD avait insisté sur le fait qu'il fallait diversifier l'offre de logement et favoriser la mixité urbaine, et le PLH, le plan local d'habitat, communautaire à l'échelle de la CASA, prévoit la création ou la livraison de 900 logements par an dont 50 % de logements aidés.

Nous avons pris des actions dans le cadre de ce PLU et les actions suivantes ont été prises. Tout d'abord il convient avant tout de rappeler l'effort que la Commune a engagé depuis plus de cinq ans, à savoir qu'elle a imposé, alors qu'elle n'avait pas les moyens réglementaires, en l'absence de documents d'urbanisme opposables, que tout projet de construction nouvelle comprenne 20 % de logement social et aujourd'hui ces actions continuent avec des éléments nouveaux :

1/ l'instauration d'une servitude d'urbanisme au titre de l'article L.123-1-16 qui concerne des espaces relativement importants sur des terrains bien ciblés, c'est plus à l'échelle d'un quartier que sur un terrain bien ciblé, ou lors de toute construction nouvelle ou changement de destination

2 / une SHON supérieure ou égale à 100 m² destinée à l'habitation doit être affectée d'un minimum qui varie de 25 à 45 % suivant les secteurs, voir 50 %, et cela permettra à terme d'avoir la possibilité d'édifier 1500 logements sociaux.

Alors sur cette diapo vous voyez spatialement où se situent ces servitudes d'urbanisme, ce sont quasiment toutes les zones urbaines denses et voir de semi collectif qui sont intéressées.

Deuxième action importante c'est la création d'emplacements réservés au titre de la mixité sociale, ils relèvent de l'article L.123-2 B, à savoir que ce sont des terrains ciblés et aujourd'hui dans le PLU apparaît l'inscription de 45 emplacements réservés au logement social dont le bénéficiaire est la CASA et on peut évaluer aussi, capacité théorique, bien entendu, de l'ordre de 1500 logements. Cela fait en matière de logements sociaux disons à peu près la production à terme de 3000 logements sociaux et la surface des emplacements réservés est loin d'être négligeable puisqu'ils représentent 24 ha.

Ces emplacements réservés sont dans les corps urbains constitués et n'a pas été retenu le principe de faire des zones vraiment uniques, de façon à pouvoir avoir de l'habitat diversifié mais disons que quasiment tous les quartiers urbains sont intéressés.

Au niveau du renouvellement urbain nous avons créé des secteurs à plan de masse, le même que vous avez vu précédemment sur le quartier d'Estagnol.

Monsieur GONZALEZ : (*très peu audible*) ...j'aurais aimé que vous donniez le pourcentage de logements sociaux dans le cadre du ? inaudible c'est-à-dire une inversion entre le PLU ancien et le nouveau PLU

Monsieur MALBERT : bien alors vous voyez sur cette diapo les pourcentages tels qu'ils ont été instaurés et donc dans les zones Ua , Ub, Uc qui sont les secteurs quasiment les plus dense et le secteur Um des Combes vous avez à peu près 30 + 5, c'est-à-dire 35 %, soit un tiers de la production neuve qui sera affectée au logement social .

L'autre secteur UCa1, UCa2, UCa3, c'est 50 %, 30 % pour les PLAI et les PLUS et 5 % pour les PLS pour le premier secteur (zones Ua, Ub, Uc). Pour les secteurs UCa1, UCa2 et UCa3, 45 % de PLAI et de PLUS et 5 % de PLS.

Pour les secteurs UDa, UDb, UDC, c'est 25 % du PLAI , et de PLUS et 5 % en moyenne de PLS . Pour le secteur des Combes c'est 40 % de PLAI et de PLUS et 10 % de PLS, donc je veux dire qu'en matière sociale l'effort est important.

Je reviens sur les espaces stratégiques : vous allez le voir apparaître géographiquement sur le plan dont la création d'un secteur de plan de masse, l'instauration de servitudes d'études au titre du L.123.2.A et puis de diverses études qui vont s'engager sur différents plans de masses.

Sur cette diapo apparaissent les actions fortes sur le quartier des Combes, il faut se rappeler que dans le cadre du PLU que vous aviez arrêté en 2006, ce secteur relevait plus de la zone d'activités que de la zone d'habitat et la Commune a considéré qu'il conviendrait de conforter, voir de créer un pôle d'habitat qui relèverait d'un éco quartier. Cet éco quartier est dessiné, vous voyez toute la trame viaire, avec une trame également le long du vallon, protection du vallon de Laval et ce projet d'éco quartier peut faire apparaître la construction environ de 12000 logements et d'environ malgré tout de 15000 m2 d'activités qui relèvent du commerce mais également des bureaux et des services.

Au niveau des servitudes d'urbanisme c'est-à-dire des servitudes d'étude, hormis celles que je vous ai présentées précédemment des Trois Moulins, deux supplémentaires apparaissent , l'une au Nord du Secteur des Combes, entre les Combes et Carrefour, la grande zone commerciale, où également la Commune se donne cinq ans pour assurer une mutation de cet espace. Enfin, peut être le point le plus fort en matière d'aménagement et d'urbanisme c'est la volonté affichée au Quartier des Terriers de construire également un nouveau éco quartier qui comprendra donc les logements et activités plus particulièrement valorisantes puisqu'elles relèveront plus des bureaux et des services.

En ce qui concerne le paysage et l'architecture nous avons examiné attentivement et pris en compte les derniers éléments que ce soit de la ZPPAUP , du Grenelle 1, du Grenelle 2, etc... et du paysage.

Dans le projet de PLU, du moins dans celui de 2006 on avait 75 ha qui étaient protégés, aujourd'hui ce sont 138 ha qui sont protégés, donc une augmentation sensible puisque cela représente une augmentation de 80 %, donc sur cette diapo vous voyez que l'effort a été mis sur l'ensemble de la Commune.

Deuxième élément les bâtiments remarquables : 90 bâtiments, 270 aujourd'hui, on a donc triplé les mesures de protection et tout cela en liaison avec la ZPPAUP.

Vous voyez également les deux diapo, vous voyez quand même l'augmentation sensible.

Au niveau de l'environnement et de la gestion des risques, sur le PLU on a pris en compte la mise en valeur des grands domaines conformément aux orientations de la ZPPAUP et on a protégé les unités paysagères tout en permettant pour certains de nouvelles constructions mais en veillant fortement à limiter leur impact paysager. On a également rédigé un cahier de recommandations pour la protection de l'environnement et d'insertion dans le paysage.

que vous trouverez en annexe du document qui vous sera remis.

Enfin, comme je vous l'ai dit précédemment on a pris en compte le Grenelle 1 mais également le Grenelle 2 de l'environnement et on a apporté quelques modifications de zonage et sur les espaces boisés à classer pour la prise en compte du PPRIF.

Sur le cahier de recommandations qui sera annexé au PLU, six thèmes sont abordés : l'eau, la maîtrise de l'énergie, l'élimination des déchets, comment je protège mes espaces naturels et les paysages, en matière de déplacements et également la démarche HQE et les bâtiments basse consommation.

Sur le Grenelle 1 de l'environnement on a répondu à la bonification du COS, sur le Grenelle 2 également qui est un palier supplémentaire, cela concerne la bonification du COS mais également des hauteurs et des emprises.

Sur ces aspects là la Commune a mené une réflexion, elle souhaite inciter à la démarche haute qualité environnementale mais sans remettre en cause la forme urbaine parce que si vous pouvez augmenter de 20 % la hauteur, cela veut dire que dans votre tissu urbain constitué vous avez une hauteur de 12 m , cela signifie tout simplement que 20 % de plus crée un étage supplémentaire ce qui peut être très perturbant. Vous savez que lorsqu'on va en concertation avec la population c'est la première chose qui apparaît lors du débat.

Ce qui nous a conduit par rapport à 2006 qui prenait en compte à peu près les COS moyens que vous aviez dans vos secteurs, à baisser, et voyez par exemple, prenons la première zone, la zone UC b6, 0,75 et 0,65 et comme vous allez avoir un COS bonifié dans le cadre de la démarche HQE, si le promoteur, le constructeur, le souhaitent, avec les 20 % de plus, on revient au COS d'origine.

En ce qui concerne le PPRIF qui a été approuvé par le Préfet très récemment, le 17 juin 2009, et qui vaut servitude d'utilité publique et qui s'applique, les conséquences sont les suivantes : au niveau des incendies de forêts vous avez 166 ha qui sont dorénavant en zone rouge, c'est-à-dire totalement inconstructibles. Pour les inondations c'est un rappel parce que vous aviez déjà votre PPR inondations, cela représente 92 ha, cela veut dire que sur votre Commune c'est presque 10 % de votre territoire qui se trouve gelé. La prise en compte du PPRIF s'est faite de deux façons, cela a conduit à des modifications de zonage et à des modifications d'espaces boisés classés.

Lorsque le terrain était totalement en zone rouge il était constructible parfois auparavant, il devient tout simplement inconstructible pour répondre à la servitude et quand il est à cheval sur deux zones, la zone rouge est inscrite en espace boisé classé, ce qui n'interdit pas la construction sur la zone qui est bleue.

Les conséquences ne sont pas relativement importantes, vous voyez en rouge c'étaient les zones qui étaient constructibles et qui sont devenues inconstructibles, cela concerne plus particulièrement le quartier de St-Maymes et en vert, c'est anecdotique car cela ne concerne que les terrains communaux aux Trois Moulins.

Au niveau des espaces boisés classés, ils ont été renforcés et vous voyez en vert tous les nouveaux espaces boisés classés qui apparaissent.

Pour terminer en matière de déplacements, le plan de déplacement urbain a été approuvé par la CASA en 2008, vous avez toutes les actions sur la diapo et l'accent est particulièrement mis sur les transports en commun, notamment sur les transports en commun en site propre, qui est l'élément plus important mais également les modes de déplacements doux.

Sur le PLU la prise en compte a d'abord conduit à préciser le dessin des emplacements réservés, il est vrai que le document 2006 prenait en compte ces emplacements alors que la Commune était déjà propriétaire et cela portait à confusion. Cette prise en compte a permis la réduction de 21 ha, soit 25 % en moins.

On a également redéfini des emplacements réservés puisque maintenant le tracé est connu pour le transport en commun en site propre et l'emplacement réservé pour la création du Pôle multimodal principal. Alors les emplacements réservés pour le TCSP, vous le voyez apparaître, vous voyez apparaître le confortement au niveau de la gare, vous avez les parkings en entrée de ville, que ce soit la gare d'Antibes, Biot, et que ce soit au niveau de Juan les Pins et également au niveau de la Croix-Rouge.

Ce que vous voyez en bleu sur la diapo, ce sont les emprises nécessaires que l'on peut considérer comme limitées, nécessaires à la mise en place de votre transport en commun en site propre, tout en rappelant que sur la partie Nord de l'autoroute la majeure partie des terrains appartient à la Commune.

Pour la voirie on a supprimé des emplacements réservés et le document, que vous verrez en détail du plan de zonage et des emplacements réservés, ne concerne que les espaces véritablement à acquérir.

Pour terminer un calendrier : Il y a une exposition au Palais des Congrès à partir de lundi, le document sera nettement plus lisible, que dans le cadre de ce diaporama, avec un cahier des observations.

La deuxième étape c'est l'examen par la Commission des Sites et des Paysages concernant les modifications aux espaces boisés classés, elle est fixée d'ores et déjà au 16 décembre 2009.

Il est prévu que le Conseil municipal arrête le projet de PLU en janvier 2010, ensuite vous rentrez dans une phase purement administrative mais obligatoire et aux délais incompressibles, la consultation des personnes publiques associées et consultées : trois mois, l'enquête publique qui devrait à priori se dérouler en juin-juillet 2010 et l'objectif c'est le passage en Conseil municipal pour approbation au dernier trimestre 2010, c'est-à-dire dans un an.

Monsieur le Maire : Avec les excuses qui font que bien entendu ce balayage est extrêmement rapide, mais cela tient aussi au fait que nous ne sommes pas, je le répète, dans un Conseil municipal qui débat et décide du PLU, c'est simplement parce que la présentation au public se faisant à partir de lundi, il nous a paru normal que les élus aient la prééminence de la connaissance des documents. Les documents vous les aurez tous, y compris toutes les cartographies lundi et bien entendu après vous avez vu l'évolution du planning.

Bien que ce ne soit pas un débat, je propose que chaque groupe intervienne pendant environ cinq minutes s'il le souhaite à moins que vous préfériez intervenir plus tard ?

Monsieur MOLINE : Monsieur le Maire la seule question que j'avais à vous poser en plus puisqu'un premier calendrier vient de nous être annoncé, c'est de savoir quand prévoyez vous un débat sur le PLU au sein du Conseil avant le nouveau vote que vous programmez en janvier.

Monsieur le Maire : Là vous êtes à la fois élu et citoyen, je dirais même que vous êtes élu parce que vous êtes citoyen. Vous avez donc à connaître de l'ensemble des choses qu'on vous présente aujourd'hui et dont vous aurez tous les éléments complémentaires. Bien sûr les élus peuvent venir interroger l'ensemble des services et se faire une opinion puis faire des remarques pour qu'éventuellement vous amendiez ce PLU et qu'on le modifie le jour où on va proposer la décision. C'est en fonction du fait qu'il vous conviendra ou pas à ce moment là que vous prendrez une position mais on ne fera pas un débat puis un vote. On fera le débat et le vote.

Monsieur PIEL : J'ai apprécié la présentation qui est très intéressante. Quelques mots sur cette présentation, on peut constater premièrement que la population de la ville vieillit, deuxièmement qu'effectivement il y a une réduction des logements vacants et je m'en félicite, mais il y a aussi une augmentation forte des résidences secondaires, on a le recul maintenant sur quelques années, et que l'on a, Monsieur le Premier Adjoint a bien précisé le nombre de PLAI qui étaient prévus, etc., mais pour l'instant on est toujours avec un pourcentage de logements sociaux qui est ce qu'il est par rapport aux résidences principales mais si on le rapporte à la totalité du parc d'habitations je n'ose pas le dire !

Nous, on apprécie les emplacements réservés pour les logements sociaux, on apprécie l'augmentation, encore que sur le PLU de 2006 c'est 500 logements prévus en plus, mais il y a eu trois ans qui se sont écoulés depuis ! Donc vous vous rendez compte qu'il y a quand même un vrai problème au niveau du logement social et on rentrera dans le détail au moment du débat, je ne veux surtout faire un débat maintenant.

Le deuxième point, sur les termes, je ne pense pas que l'on puisse parler d'éco quartier quand on parle du terrain TDF, ce n'est pas un quartier qui a été construit suivant les termes de la haute qualité environnementale, ne serait-ce que par exemple parce que les déchets des travaux ont été évacués et n'ont pas été recyclés sur place.

Attention aujourd'hui on emploie des termes : éco quartiers , éco ceci , il y a quand même aujourd'hui une réglementation qui fait que lorsque l'on parle de haute qualité environnementale cela se décline dans la construction, y compris des bâtiments et pas simplement quand ils sont construits.

Je le dis parce que l'on rentrera certainement dans le détail, il y a beaucoup d'éco quartiers qui sont prévus, c'est très bien, mais on se rend compte, qu'effectivement c'est mieux qu'aujourd'hui, mais on propose aussi , il y a l'éco quartier c'est très bien, on essaie de le faire en respectant le Grenelle , etc..., mais essayons de le faire aussi en respectant, je ne sais pas comment on pourrait l'appeler dans la construction, le social . On met beaucoup en avant les questions environnementales mettons aussi les questions sociales et je parle là aussi des constructions qu'il y a en cours, etc.. Je crois qu'il y a là aujourd'hui de ce côté-là aussi des efforts à faire.

Deuxième point les transports : on voit bien l'importance des réserves qui sont en particulier sur les quartiers Nord ; je vais dire comme cela, ce n'est pas péjoratif, je pense qu'il est temps, il y a un ordre, si le TCSP n'est pas réalisé on n'aura du mal avec ces implantations importantes de circuler, on circule déjà mal, ce sera encore pire. Je pense que le TCSP est aujourd'hui acté dans le calendrier , on sait de quoi il s'agit et qu'on est à peu près tous d'accord, enfin je pense, on n'a pas eu de débat profond , il y a eu de l'argent de l'Etat si j'ai bien compris, il y aura de l'argent de la Région puisqu'il y a une convention en cours avec la CASA, vous êtes au courant ? ! Vous ne savez pas ?

Monsieur le Maire : Si vous pouvez augmenter les pourcentages Monsieur PIEL

Monsieur PIEL : J'allais alors je ne vous dis rien.

Monsieur le Maire : Même si c'est pour une période très courte.

Monsieur PIEL : Ecoutez je crains qu'après cette période si elle s'arrête brutalement qu'il n'y ait plus de pourcentage, vu ce que je vois et ce que j'ai entendu au moment du vote des conventions avec d'autres collectivités.

Monsieur le Maire : J'ai relancé anormalement, j'arrête.

Monsieur PIEL : Je venais avec quelque chose d'intéressant à dire, du coup je ne le dis pas, je dis qu'il y aura des subventions de la Région à travers une convention avec la CASA, stop et je dis simplement mais ..

Monsieur le Maire : Je suis un peu au courant, voilà.

Monsieur PIEL : Mais j'espère ! mais peut-être pas de la fin du...

Monsieur le Maire : Ah allez y Monsieur PIEL, faites votre annonce, ne boudez pas !

Monsieur PIEL : Non je ne boude pas, le 7 décembre c'est dans pas longtemps, je vous invite à venir au Conseil régional à venir assister au vote de la convention. Néanmoins, vous avez bien compris que l'on a besoin maintenant de ce transport en site propre, je crois que c'est l'urgence.

Monsieur le Maire : Monsieur PIEL, il n'y a pas de débat là-dessus, on s'est mis d'accord sur le tracé , vous avez vu sur le plan que les réserves foncières ne sont pas énormes à avoir, étant donné que la plupart du temps on passe sur des zones qui appartiennent aux collectivités, les moyens financiers seront bouclés dès que la Région dira le pourcentage qu'elle y affectera, à ce moment-là les travaux pourront commencer, c'est prévu fin 2010, dès que l'on aura les emprises foncières nécessaires. Il n'y a donc pas de débat là-dessus on est d'accord.

Monsieur PIEL : fin 2010

Monsieur le Maire : Il y a aussi quelquefois des endroits où on est d'accord.

Monsieur PIEL : Je n'en doute pas mais j'insiste parce que lorsqu'on a vu les cartes, alors difficilement sur le CD mais là on a mieux vu, effectivement il y a un effort à faire au niveau de la construction, mais cela doit être précédé de la mise en place du TCSP, et au-delà des rabattements, mais je pense que c'est aussi pour peut être que là aussi vous avez retardé la délégation de service public au niveau des transports. Je pense que l'on a besoin de faire ce travail et qu'au moment venu les transports urbains puissent rabattre sur le TCSP et ne pas faire doublon avec lui.

Monsieur le Maire : Vous savez tout donc ce n'est pas la peine que je vous l'apprenne ou que je vous le confirme !

Effectivement le lancement de la DSP est un peu fonction de savoir quand on met en place le busway, dans un premier temps un TCSP c'est d'abord d'avoir un site propre, c'est la première des choses. Pour avoir le site propre, les travaux se font dans un premier temps après avoir fixé l'itinéraire comme il est fixé ici, en obtenant des emplacements réservés et j'espère des cessions assez rapides de la part des privés sur lesquels il va falloir quand même un peu amputer l'espace mais comme ce sont des commerciaux, ils devraient y trouver un intérêt et puis ensuite on sera pratiquement à l'échéance des busway j'allais dire type Nantes, mais je ne sais pas si cela vous plaît ou vous énerve que j'évoque cette ville !

Monsieur GONZALEZ : Simplement pour apaiser les inquiétudes de Monsieur PIEL, si je peux, concernant les constructions. Il est bien certain qu'un projet de PLU c'est pour dix ou quinze ans, cela veut dire que ce que vous voyez en servitude d'études ne se construira pas d'un coup de baguette magique. On peut estimer que les premières constructions sortiront dans deux ou trois ans et qu'elles s'échelonnent sur dix à 15 ans, ce qui laissera largement le temps au TCSP d'arriver.

En ce qui concerne l'éco quartier, tout d'abord cet éco quartier n'a pas encore démarré puisque c'est ce plan de masse qui sera dans le PLU qui le fera démarrer et que bien entendu en dehors des règles HQE des immeubles nous avons pensé à avoir le label "éco quartiers" de façon plus générale.

Monsieur AUBRY : Monsieur le Maire, Mes Chers collègues, cette présentation a répondu à beaucoup de nos questions que nous nous posons au vu du disque que l'on a reçu, toutefois il reste encore des questions pour lesquelles nous aimerions avoir des réponses.

Tout d'abord sur le logement social : nous constatons que l'on mélange dans les chiffres PLAI et PLUS, nous aimerions bien une distinction entre ces deux régimes.

Pour le nombre de logements sociaux à construire d'après ce PLU, j'ai bien noté 1 500 logements + 1 500 autres ce qui fait 3 000 logements.

Compte tenu du parc actuel de logements sociaux, à quel pourcentage nous arriverions compte tenu de la Loi SRU ? Est-ce que nous atteignons, en imaginant que 100 % des projets possibles se fassent, est-ce que nous serions à 20 % de logements sociaux ? Voici pour l'aspect logement social.

Sur l'aspect "éco quartier" démarche HQE : je pense qu'il faut préciser vraiment la démarche des "éco quartiers", il existe toutes sortes d'"éco quartiers", certains peu écologiques, d'autres qui le sont, et quant à la démarche HQE il y a plein de points qui peuvent être faits ou pas faits ; pour cette démarche il y a du bon ou du mauvais, on ne peut donc pas se contenter de faire de l'affichage HQE, il existe par ailleurs d'autres démarches qui sont plus exigeantes.

Enfin pour l'aspect transport, évidemment nous nous inquiétons de la construction du TCSP, nous pensons que cela risque de prendre du temps, nous espérons que ce soit fait le plus rapidement possible et pour ce qui est de l'horizon 2017 qui est celui du PLU, peut-être faudrait-il envisager plus d'une ligne de TCSP.

Sinon pour le reste, beaucoup de points sont intéressants, on va dire qu'il y a néanmoins des progrès par rapport à la version 2006.

Monsieur le Maire : On ne peut qu'être d'accord avec vous sur le fait que le label "éco quartier" recouvre des entités différentes et comme l'éco quartier est une vision transversale de l'organisation de l'espace urbain, il est évident que cela va du paysage, en passant par la desserte, par les transports, par des logements qui ont un bilan énergétique négatif, etc..

Moi ce que je souhaite après en avoir discuté avec le ministère, c'est avoir deux efforts sur la Ville, un effort sur un quartier ancien, pas si ancien que cela, le quartier des Semboules, je pense qu'on peut faire muter un quartier ancien en quartier avec une orientation forte sur le plan écologique et puis après c'est plus simple, si j'ose dire, de créer un espace et de dire dans cet espace nouveau voilà les normes que je mets en place et voilà ce que je vais exiger.

Là dans notre PLU, la démarche à construire est envisagée, qu'il faille la définir de manière plus précise, nous en sommes totalement d'accord.

Sur les logements, vous avez bien noté l'inversion des proportions PLS, PLAI, PLUS, cela correspond à une demande actuelle et l'on devrait, si tout se met en place, aboutir à un pourcentage satisfaisant, pour autant nous n'avons pas voulu choisir la voie de l'expropriation de terrains réservés pour construire des logements sociaux. C'est donc au fur et à mesure des ventes que la Commune préemptera et lorsqu'elle le fera, elle construira sur la parcelle donnée des logements sociaux. C'est donc un étalement dans le temps qui va se faire sur plusieurs années.

Je pense que le projet tel qu'il est quantitativement et qualitativement est sur le plan du logement social satisfaisant, maintenant le débat est ouvert. Ce qui est important dans le logement social c'est de prendre garde à ne pas le concentrer à un endroit spécifique, c'est du logement normal, ensuite nous avons fait en sorte que lorsqu'il n'y a que du logement social les emprises foncières soient petites et que dans le reste on impose aux promoteurs des pourcentages ce qui permet une diversité de population plus importante.

Après le seul endroit où il n'y a pas eu de logement social c'est l'endroit où on est dans le pavillonnaire mais cela je crois que tout le monde le comprend et il n'y a pas de débat là-dessus.

Sur les transports : nous verrons après lorsqu'on aura un cadencement de l'alternative à la ligne 100 aujourd'hui qui est une ligne gratuite, je le rappelle, entre Antibes et Sophia-Antipolis qui transporte près de 2 000 personnes par jour.

Nous verrons si l'accélération du débit de transport et aussi la façon où la ligne va passer, probablement, va doubler le nombre de personnes. Je ne sais pas s'il faut développer très vite les autres axes qui sont en pointillé sur la carte, je préférerais axer notre effort pour que l'on ait vraiment de Sophia-Antipolis jusqu'à la plate forme multimodale un axe Nord-Sud qui soit très performant. Il a deux intérêts majeurs, vous l'avez compris, d'une part il permet à tous les salariés de Sophia de s'y rendre de manière facile avec des parcs relais à la Croix Rouge et à Antibes Centre qui seront utiles. Par ailleurs on traverse quand même toutes les zones denses d'Antibes, c'est-à-dire que dès l'instant où l'on prend l'axe Jules Grec, Sarrazine et ensuite Route de Grasse, nous sommes à l'endroit où il y a le plus d'habitants. Nous sommes donc véritablement à l'endroit où c'est densifié, vous avez bien vu qu'après ce sont des connexions qui vont être travaillées sur les quartiers Est, sur les quartiers de Vallauris, et qui, à mon avis, devraient arriver dans un deuxième temps.

Plutôt que de partir dans tous les sens, si on avait un axe de transport en commun en site propre qui soit la petite baïonnette qu'on regarde depuis un moment ce serait déjà quelque chose de très utile. En même temps il faut travailler sur les nouveaux transports en commun, je suis de ceux qui pensent que ces transports vont muter de manière très importante, qu'ils vont être moins mécaniques, plus numériques, et qu'ils vont avoir une souplesse plus importante dans leur fonctionnement.

De plus, dans une ville comme la nôtre qui présente plusieurs caractéristiques, la première c'est qu'il y a des pentes et des courbes et qu'en même temps il y a des situations très variables de regroupement et de rabattement des populations ou des personnes transportées, on a peut-être intérêt à rester sur le busway dans un premier temps.

Tout en pensant que peut-être dans quelques années, d'après ce que je vois, il devrait y avoir des modes de fonctionnement de ces bus différents avec un mode électrique intégré sans avoir les inconvénients des piles aujourd'hui et qui, en même temps, auront la possibilité de se dissocier et puis de se réassocier. Cela signifie que lorsque vous arrivez sur le parc de Sophia il faut à la fois maintenant desservir St Philippe et Valbonne, et on a une problématique, le transport en commun demain sera plus souple, moins linéaire, avec un maximum de gens qui rentrent, un maximum de gens qui sortent à deux ou trois endroits.

Il faut aussi qu'on y réfléchisse plutôt dans cette optique là en tout cas cela ne nous empêche pas de constituer les réserves foncières et de mettre en place l'emplacement réservé pour ce qui sera le Transport en commun en site propre.

On peut débattre très longtemps, ce qui est important c'est que vous ayez un aperçu de ces documents, vous les aurez en entier à partir de lundi, regardez les tranquillement, s'il y a vraiment quelque chose qui me paraît devoir essayer d'être consensuel c'est l'avenir de l'organisation de la Ville. Aussi, je suis ouvert à toutes les remarques de la majorité et de l'opposition sur ce sujet à condition qu'elles soient réalistes, qu'on puisse les intégrer et qu'elles répondent bien entendu à l'intérêt général. Il y aura deux types de remarques à la fin de ce PLU, il y aura des remarques d'intérêt particulier et d'intérêt général, je ne veux pas les opposer, je comprends très bien que la personne qui va voir qu'il y a une emprise foncière sur son terrain ou sur telle zone peut s'émouvoir et on essaiera de rassurer dans la mesure de nos possibilités. Puis il y a des remarques d'intérêt général et je compte sur les associations pour qu'elles y réfléchissent et je compte surtout sur les élus quel que soit l'endroit où ils siègent.

Je suis donc complètement ouvert pour répondre de nouveau à Monsieur MOLINE, ouvert à ce qu'après que vous ayez eu connaissance de cela, à ce que vous fassiez part de vos remarques et qu'éventuellement on ait une rencontre groupe par groupe pour voir éventuellement les propositions que pourriez faire pour enrichir ce document.

Je vous remercie de votre attention, nous avons à peu près tenu l'heure, on a commencé avec cinq minutes de retard, on finit de même et nous avons eu en une heure un aperçu de ce PLU.

Monsieur GONZALEZ va maintenant procéder à l'appel nominal :

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Jacques GENTE, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR , Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Jonathan GENSBURGER, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT à M. Alain BIGNONNEAU, M. André PADOVANI à Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER à Mme Nathalie DEPETRIS, M. Jacques BAYLE à M. Audouin RAMBAUD, Mme Martine SAVALLI à M. Eric PAUGET, Mme Agnès GAILLOT à M. Francis PERUGINI, M. Matthieu GILLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

Absents :

Mme Monique CANOVA, (*arrivée question n°1-1*)
Mme Suzanne TROTOBAS,
Mme Khéra BADAQUI

Présents : 37 / procurations : 9 / absent : 3

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. GENSBURGER ayant obtenu la majorité des suffrages, est désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire : Nous écoutons la motion déposée par le Groupe la Gauche et l'Écologie relative à la suppression de la défenseure des droits de l'enfant.

00-A - MOTION - SUPPRESSION DU POSTE DE LA DEFENSEURE DES ENFANTS

Monsieur PIEL : Oui Monsieur le Maire et Chers Collègues, aujourd'hui la défenseure des enfants va déposer un rapport sur le bureau du Président de la République. Dans ce rapport elle montre donc la difficulté et le fait que les enfants aujourd'hui vivent plus mal qu'il y a quelques années dans notre pays. Deux millions d'enfants vivent en dessous du seuil de pauvreté, contrairement à d'autres pays, près de 1000 enfants sont aujourd'hui incarcérés et pour toutes ces raisons nous pensons qu'il est important que ce poste perdure. C'est pour cela que nous vous proposons la motion suivante :

« Le conseil municipal réuni en séance le 20 novembre 2009 demande à monsieur le Premier ministre d'annuler la décision de suppression de la Défenseure des enfants. »

Cette décision inique de supprimer un poste qui a démontré toute sa pertinence depuis des années et qui a malheureusement encore toute son utilité, nous semble aller à contre sens de la solidarité et du respect que l'on doit aux enfants ».

Monsieur le Maire : J'avais bien compris l'intérêt, Monsieur PIEL, que votre groupe porte aux enfants, à la façon extrêmement douce et nuancée avec laquelle Mme DUMAS m'avait interpellé lors de la séance précédente.

A ce moment là je n'ai pas pensé qu'il était utile de répondre puisque l'attaque était déplacée, tout ce qui est excessif est dérisoire, mais puisque vous posez la question de manière apaisée, il n'y a pas de raison à ce que je ne vous apporte pas une réponse !

La réponse est d'abord sur la forme, le Conseil municipal n'a pas lieu de prendre des décisions, de décider ou d'envoyer des messages sur des éléments qui ne concernent pas directement la Commune et donc on pourrait faire des motions sur la guerre en Irak, le G20, la crise internationale, et un certain nombre d'autres sujets sur lesquels nous avons chacun nos opinions et nos convictions mais qui ne rentrent pas dans ce débat.

Néanmoins comme j'ai eu la même inquiétude que vous et que j'ai posé les mêmes questions que vous, je voulais savoir si, effectivement, la disparition du poste de défenseure des enfants, avait une modification particulière dans la façon dont notre pays considérait le droit des enfants.

Je rappellerai simplement que l'institution d'un défenseur des droits se substitue aujourd'hui au défenseur des droits des enfants sans supprimer ses missions qui sont en fait regroupées et qui englobent celles du médiateur de la République, de la Commission nationale de Déontologie et de la Sécurité.

Enfin, cette décision est issue des travaux consensuels du Comité de Réflexion et de Proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la Vème République dont je tiens à votre disposition la composition et qui comporte des personnalités de droite et de gauche. Ce Comité a pensé utile, pour plus d'efficacité et afin ne pas se retrouver avec des questions sur les enfants qui aboutissaient parfois au médiateur et quelquefois à la défenseure des enfants, de faire en sorte que l'on défende les droits avec un service plus étoffé et qui corresponde donc à un regroupement des services antérieurs.

Aussi, en aucun cas, pour vous rassurer, la défense des enfants dans leurs droits n'est altérée dans notre pays. Vous me dites qu'un certain nombre d'enfants vivent dans des ménages pauvres, je ne vais pas citer d'autres pays européens, mais vous savez que la France ne se classe pas en bas du tableau des pays européens dans lesquels les enfants vivent au dessous du seuil de pauvreté.

Quant à ce que vous appelez l'incarcération des enfants, c'est l'incarcération des mineurs, et vous savez qu'elle est parfaitement règlementée en France et qu'elle est dévolue aux Juges pour Enfants et que lorsqu'ils incarcèrent un mineur c'est parce qu'ils se trouvent dans une situation où la dangerosité du mineur est apparue évidente et qu'ils répugnent à utiliser cette méthode dont on connaît en particulier chez le mineur les inconvénients.

Comme je ne voulais pas vous donner une réponse très exhaustive, je me suis permis de vous écrire une lettre dans laquelle je vous donne à la fois les explications de manière plus approfondie que ce que je viens de vous donner et en même temps où je vous rappelle, vous la transmettez à Mme DUMAS, l'action que fait la Ville d'Antibes pour les enfants pour qu'elle soit rassurée et que sa colère s'apaise ou plutôt se détourne vers les véritables causes de l'indignation qui, à mon avis, ne sont pas enfants d'Antibes.

Je vous demande donc de rejeter cette motion pour deux raisons, la première c'est que je ne souhaite pas que les motions qui ne concernent pas la Commune, viennent en permanence sur le bureau pour en faire des tribunes politiques et la deuxième c'est que je pense qu'elle n'a pas lieu d'être compte tenu des explications que je vous ai apportées et que m'a apporté le Premier Ministre.

Qui est pour le rejet de la motion ?

MOTION REJETEE à la majorité par 37 voix POUR sur 46 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

MONSIEUR LEONETTI

00-1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2009

Monsieur le Maire : Avez-vous des remarques particulières sur le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2009 ? non ?

Adopté à l'unanimité.

00-2 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire : J'ai deux demandes d'interventions celle de Mme VERCNOCKE et celle du Groupe la Gauche et l'Ecologie.

Madame VERCNOCKE : Au vu des délégations 4, 5 et 6, ne peut-on pas simplement se poser la question de l'éventualité de la négociation que l'on pourrait engager avec le propriétaire du terrain, BOUYGUES, puisqu'il s'agit à chaque fois d'une mise à disposition pour très peu de temps de ce terrain pour les antibois en raison d'un certain nombre de manifestations. Est-ce que l'on ne pourrait pas envisager une mise à disposition permanente du terrain à une époque où l'entreprise se veut à la fois éthique et citoyenne ? Après tout on pourrait envisager l'éventualité d'une négociation, puisque tout est en place, il y a déjà un panneau, des horaires, il suffit de les aménager puisque pour l'instant ils correspondent peu aux horaires de travail des antibois qui se rendent à la gare pour prendre le train et qui en auraient bien besoin.

Il y a juste quelques herbes folles dans le béton qu'on pourrait arracher pour enlever cet aspect un peu plus soigné d'un terrain qui se trouve quand même tout à fait à l'entrée de la Ville et qu'on voit bien parce qu'il est en face du port, en attendant que son propriétaire en fasse un autre usage.

Cela fait quand même pas mal d'années qu'on voit ce terrain là qui pourrait servir de parking mais c'est très ambigu comme situation donc je voulais simplement vous demander ce que vous en pensiez.

Monsieur LA SPESA : J'interviens sur la décision n° 10 concernant le karting de la Plaine de la Brague. Pour compléter un peu la présentation sommaire de cet arrêté il est utile de procéder à un rapide historique.

Depuis juillet 1999 un établissement d'exploitation de kart s'est installé de manière illicite route de Biot au quartier de la Brague venant perturber fortement la tranquillité des riverains.

Monsieur le Maire, vous avez pris cette année là, un premier arrêté de fermeture provisoire lié à la gêne sonore, à l'exploitation sans autorisation et contre l'édification de construction illégale. A partir de là, l'exploitant a fait un recours contre l'arrêté, il a perdu, il a fait appel, il a perdu, il a été en Cassation et il a définitivement perdu en janvier 2007.

Dès lors la Préfecture et la Ville d'Antibes se devaient de recourir à la force publique afin de procéder à la démolition des ouvrages qui étaient en infraction, ce qui aurait ainsi mis un terme à l'exploitation du karting. Mais de façon assez étrange rien n'a été entrepris pour faire respecter une décision de justice. On a connu d'ailleurs des situations beaucoup plus expéditives, notamment lors des expulsions de familles entières liées à la grande précarité financière.

Alors aujourd'hui après avoir attendu dix ans, sans vraiment chercher à mettre fin aux multiples infractions, le Maire d'Antibes annonce que l'on ne peut plus faire exécuter l'arrêté de 1999 au motif qu'une intervention serait immédiatement qualifiée de voie de fait. Là encore une fois de façon tout à fait étrange, Monsieur le Maire annule son arrêté de 1999. A noter au passage que cette annulation n'a jamais été présentée au Conseil municipal.

Dans la foulée un nouvel arrêté est pris cet été, lui aussi n'a pas été présenté au Conseil municipal. Et encore une fois de façon assez étrange l'arrêté de 2009 reprend bien les problèmes de nuisances sonores mais ne fait plus expressément référence aux constructions illégales et autres griefs énoncés dans l'arrêté de 1999.

C'est pour cela que nous vous demandons d'abroger l'article 5 de l'arrêté de 2009.

En guise de conclusion on constate aujourd'hui que le karting continue d'empoisonner la vie des gens du quartier, qu'ils se jouent de toutes les décisions de justice et qu'il est surprenant que la Préfecture et la Mairie restent depuis dix ans sans réellement mettre en œuvre les moyens dont ils disposent pour contrecarrer la délinquance du quartier de la Brague.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je suis d'accord avec Madame VERCNOCKE, nous étions dans une situation de négociation au cas par cas effectivement sur ce terrain qui appartient à la Société BOUYGUES, la Direction ne voulant pas d'une convention cadre. Si elle ne l'a pas voulue, je pense que c'est parce qu'elle craignait que si nous mettions en place un parking le jour où cette société déposerait un permis de construire, elle se trouverait devant une opposition de la population qui considérerait alors que le parking qui serait devenu municipal ne pourrait pas muter en permis de construire.

La situation est un peu changée aujourd'hui dans la mesure où je crois, qu'après les travaux qui viennent de se faire et l'affirmation que j'ai eue depuis et que je continue à avoir, que cette zone est constructible, à mes yeux. En revanche nous allons nous trouver dans une situation un peu particulière c'est-à-dire que dans quelques mois nous allons commencer le chantier du parking sous le Pré des Pêcheurs qui va amputer forcément un certain nombre de possibilités à cet endroit là.

En même temps, si les choses se passent normalement nous disposerons du chapiteau du Palais des Congrès qui sera déménagé et installé à côté de l'espace du Fort Carré. De ce fait, il y aura donc la possibilité d'accueillir également les mêmes manifestations qu'au Palais et qui nécessitent un parking.

C'est la raison pour laquelle j'ai sollicité de nouveau auprès de la Société BOUYGUES la possibilité de disposer d'un parking longue durée au moment où débiterait la construction du parking du pré des Pêcheurs et où la structure annexe du Palais des Congrès serait déménagée en face du Fort-Carré. La réponse est verbalement positive, reste à la mettre dans une convention cadre et comme l'organisation de cette zone en matière d'urbanisme, puisque c'est une zone à enjeux, mettra quelques années, elles seront bénéfiques pour qu'il y ait à ce moment là un projet d'urbanisme qui soit compatible avec le site et l'ensemble de l'environnement. Ce projet devrait également coïncider avec la possibilité à ce moment là de retrouver les espaces à la fois du parking sous le Pré du Pêcheurs et de la zone du Palais des Congrès ce qui permettra de mettre en place le projet d'urbanisme.

Je suis dans cette optique et je pense qu'on devrait aboutir à une solution plus pérenne dès l'instant où l'on a ces deux contraintes qui viennent en même temps.

Monsieur LA SPESA je ne peux pas vous laisser dire ce que vous dites parce que tout d'abord, comme toujours, vous pratiquez l'amalgame et vous télescopez les décisions. Quand vous faites des résumés, vous les faites faux et comme je ne suis pas un menteur je vais essayer de vous rappeler les faits.

C'est la Ville d'Antibes qui, en 1999, effectivement a pris un arrêté en se basant sur deux éléments, des éléments d'urbanisme et des éléments de nuisance sonore. Ensuite, effectivement nous étions tellement peu enclins à poursuivre cette personne que nous avons gagné tous nos procès en appel et en cassation ce qui prouve que nous n'avions aucune intention bien entendu de chasser l'exploitant !!!! Ensuite j'ai requis par écrit la Force publique et à ce moment là les services de la Préfecture ont considéré qu'il y avait un risque de voie de fait et ont préféré attendre que toutes les décisions de Justice tombent.

Il se trouve que désormais, compte tenu de l'évolution et du temps, les nuisances qui existent ne sont plus les mêmes qu'en 1999 et que si je ne veux pas me trouver en difficulté devant la Justice il faut que j'annule au contraire mon arrêté de 1999 et que j'en prenne un en fonction des nuisances d'aujourd'hui et non pas sur celles qui existaient il y a dix ans.

Que la Justice soit longue et lente je le conçois et je suis d'accord avec vous sur ce point, que vous essayez de dire que Monsieur le Préfet ou que le Maire d'Antibes se désintéressent de ce sujet, c'est faux. En plus, si vous ne le saviez pas ce ne serait pas grave, mais comme vous le savez et que c'est un des sujets sur lequel je ne lâcherai jamais parce que c'est un sujet de droit, eh bien la Justice est lente, mais en même temps nous sommes dans une démocratie et dans cette démocratie avant de faire intervenir les forces de l'ordre, quel que soit l'endroit, effectivement on prend un certain nombre de précautions pour éviter ce qu'on appelle les voies de fait, c'est-à-dire l'intervention chez un privé, avec des raisons qui sont insuffisantes.

Si vous attaquez une personne parce qu'il y a une nuisance sonore, vous ne pouvez pas rentrer avec des bulldozers, je sais bien que cela était une pratique de votre parti à une certaine période mais ce n'est pas ainsi que l'on fait, pas dans ce pays et avec ces mœurs.

Aussi, je vous rappelle que je continuerai à me battre sur le terrain de la justice, sur le terrain de la démocratie et que je ne lâcherai pas mais avec des arguments juridiques actualisés !

Quant à l'expulsion de personnes elles n'ont jamais été brutales et vous savez bien que l'expulsion d'une personne n'a rien à voir avec une situation dans laquelle il y a une infraction à l'urbanisme ! Chaque fois qu'il y a une infraction à l'urbanisme, il y a une transmission au Procureur de la République et il décide si on doit ou non motiver la réquisition des forces de l'ordre. Vous confondez donc, là volontairement, les deux procédures qui sont une procédure où l'on fait respect des règles de l'Urbanisme et une procédure où l'on fait respect, à ce moment là, de l'expulsion de personnes qui n'acquittent pas leur loyer. Cela n'a strictement rien à voir et cela vous le savez.

Ces éléments étant portés à la connaissance de tous.

Monsieur PIEL : Moi j'interviens sur les arrêtés 14 et 15 qui concernent le réseau câblé.

Monsieur le Maire : La prochaine fois vous me le faites une fois parce que vous êtes trois et le mieux c'est que votre intervention essaie d'être dans la foulée l'une de l'autre.

Monsieur PIEL : On est que trois donc on essaie de se les répartir, vous vous le faites tout seul et vous êtes 39, c'est la différence !

Comme c'est un dossier que je connais bien puisque nous étions ensemble Monsieur le Maire, le 20 novembre 1990, lorsque nous avons voté une convention qui nous lie, c'est une image qui me semble parlante, à Réseau Câblé de France ensuite rachetée par Numéricable. La question que je me pose : est-ce que ces arrêtés qui sont là aussi des choses qui durent, je ne rentre pas dans le détail, est-ce que ce sont les derniers que l'on va prendre sur le Réseau Câblé ? Pourquoi je dis cela parce que lorsqu'on lit la convention et la délibération qui l'accompagnait du 20 novembre 1990 on se rend compte que les engagements qui étaient actés, à l'époque, n'ont pas été tenus.

La succession donc d'opérateurs sur ce dossier n'a pas permis de meilleur respect de la signature, on est toujours avec un contentieux fort et le fait que cette convention n'ait pas été respectée - je vous rappelle à l'époque les termes qui étaient employés : Antibes, ville intelligente, le port comme vitrine de la haute technologie, tout cela sous la houlette d'ailleurs d'Antibes Communication qui était aux commandes de ce dossier et qui l'a amené, pour moi, au fiasco - Je reviens au début est-ce que le fait que le 20 novembre 1990 on a acté une convention pour une durée de vingt ans et l'échéance c'est fin 2010, nous permet, aujourd'hui tranquillement, comme vous l'avez dit pour le transport, de prendre le temps de commencer à réfléchir à une autre gestion du réseau puisqu'aujourd'hui on voit bien que les techniques ont évolué, les coûts aussi, et notre ville, 20 ans après, je le rappelle, n'est toujours pas câblée complètement, tout simplement.

Monsieur le Maire : On a plus de conventions, j'ai refusé de les renouveler parce qu'elles ne sont pas respectées et donc les arrêtés que vous avez aujourd'hui devant les yeux sont des arrêtés qui réclament à la société qui n'a pas respecté ces engagements l'occupation du domaine public qu'elle a utilisé.

Je ne suis pas en train de pérenniser une situation qui est un fiasco, je suis d'accord avec vous, le plus complet, avec des techniques qui ont considérablement évolué, je n'ai donc pas l'intention de substituer un réseau câblé à la place de ce réseau câblé parce que voilà on est dans un numérique qui fonctionne de manière totalement différente aujourd'hui.

Alors la convention initiale n'a pas été respectée, on a rediscuté à une autre période, de faire une nouvelle convention, j'ai refusé une négociation qui m'était proposée et qui faisait qu'on renonçait à nos indemnités et on nous proposait une autre convention. Deux fois dans l'après midi cela fait beaucoup ! Mais je suis d'accord avec vous aussi sur le fait que cela suffit. On arrête ils payent les indemnités et on va devant les tribunaux, il n'y a pas d'ambiguïté dans ce dossier.

Le Conseil municipal **prend acte** du compte rendu des décisions municipales.

Arrivée de Mme CANOVA - Présents : 38 / Procurations : 9 / Absents : 2

MONSIEUR GONZALEZ

01-1 - VALLON DE LAVAL - BASSINS DE SAINT-CLAUDE ET SARRAZINE - DEMANDE DE PROROGATION DE L'ARRETE PREFECTORAL DECLARATIF D'UTILITE PUBLIQUE EN DATE DU 10 DECEMBRE 2004

Monsieur GONZALEZ : Il y a trois délibérations concernant ce vallon.

Monsieur le Maire : Avant que vous présentiez ces délibérations, je vous précise qu'il y a quatre interventions du Groupe la Gauche et l'Ecologie, il n'y en aura qu'une en fait sur les trois délibérations du Vallon de Laval. Et on les votera ensuite une par une.

Monsieur GONZALEZ : Effectivement Monsieur le Préfet avait pris un arrêté d'utilité publique du projet d'aménagement du Vallon hydraulique de Laval, le 10 décembre 2004, le délai de réalisation est fixé à cinq ans, soit jusqu'au 10 décembre 2009. La maîtrise foncière a été longue à obtenir et de ce fait nous n'avons pu commencer les travaux, comme vous l'avez souvent demandé, comme nous vous avons dit quels étaient les empêchements pour commencer ces travaux. Aujourd'hui pour ne pas avoir à recommencer une demande d'utilité publique, il est facile par contre de demander la prorogation pour cinq ans, c'est ce qui vous est donc demandé aujourd'hui dans cette délibération.

La délibération 01-2 concerne le désistement de l'architecte Marc Barani, la reprise des études de projet et fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

En ce qui concerne le montant des travaux, je me souviens que c'était une évaluation faite en l'an 2000, que nous sommes en 2009, et que de ce fait il y a eu plusieurs facteurs incident sur le montant de ces travaux.

Il y a d'abord eu l'augmentation de l'indice TP pendant neuf ans, soit 37,5 % de plus, c'est l'indice automatique chaque année passant qui oblige à revaloriser le montant des travaux.

Ensuite il y a eu la prise en compte des remarques du Commissaire enquêteur :

- modification du soutènement, rive droite, prolongation de l'aménagement vers l'amont et d'autres remarques qui ont nécessité bien sûr de nouveaux travaux.

La nécessité de réaliser les travaux en deux phases successives afin de prendre en compte l'arrêt du chantier nécessaire au déroulement du diagnostic d'archéologie préventive, ce qui a augmenté également le coût des travaux.

Forte présomption d'amiante dans les bâtiments à démolir dont on parlera tout à l'heure.

La nécessité de recourir à des sujétions spécifiques pour tenir compte de la mauvaise qualité du sol en place, avec des sondages géo techniques qui ont été réalisés en 2008, quand nous avons pu rentrer dans les propriétés en cause, ce que nous ne pouvions faire tant que le problème du foncier n'était pas résolu.

La réévaluation du coût du mur rive gauche, la prise en compte du coût d'évacuation des déchets en décharge agréée, c'est aussi un élément nouveau et enfin la prise en compte de la nécessaire transplantation des palmiers en rive droite liée à la mauvaise qualité du sol.

Tout cela avec un régime de subvention en 2000 qui était pratiquement inexistant alors que depuis, grâce aux différentes participations de l'Etat, de la CASA, de la Région, du Département, l'intervention de la Commune qui était de près de 60 à 70 % va se résumer à un montant de 20 % ce qui fait que finalement la Commune, en bout de compte, aura moins à payer malgré les travaux plus importants en 2009 que ce qu'ils n'auraient à payer en 2000 avec les mêmes montants de subvention.

Tout cela pour vous dire que le coût prévisionnel des travaux par rapport aux incidents dont je vous ai parlé, est de 3.118.997 M€ alors que l'enveloppe prévisionnelle affectée par les services était fixée à 1.643.400 M€.

Il est bien entendu que le nouveau Maître d'œuvre demande une indexation de ses honoraires sur ce montant là et donc le marché passé qui était de 119.000 € passé à 130.000 €, est aujourd'hui de 203.000 €, voilà pour l'avenant n°2.

Enfin c'est la conséquence de ce que je vous annonçais en préambule, effectivement alors que nous aurions pu occuper le terrain en question il y a déjà près d'un an, nous ne l'avons pas fait car la personne qui habitait la maison principale était une personne âgée et malade et ses enfants nous avaient dit que leur père souhaitait finir ces jours dans cette maison d'autant plus que malheureusement ces jours étaient comptés.

Effectivement le décès est survenu il y a deux mois environ et nous pouvons maintenant prendre, alors que nous avons retardé spécialement par décence pour cette personne et sa famille, aujourd'hui possession de ce terrain et nous allons pouvoir faire le permis de démolir pour dès le premier trimestre de l'an prochain y commencer les travaux.

Voilà la présentation des trois délibérations.

Monsieur le Maire : Monsieur PIEL c'est vous qui parlez ? Comme vous êtes trois.

Monsieur PIEL : J'ai quand même apprécié le numéro de funambule du Premier Adjoint pour nous expliquer qu'on allait moins payer, douze ans après, que si on avait réalisé le dossier dans l'immédiateté, un dossier qui, je le rappelle, est urgent, je trouve quand même que là il fallait le faire et j'apprécie beaucoup en terme d'exercice d'élu, ce n'est pas mal, je m'en souviendrai !

Simplement je vous rappelle quelques dates : 17 mars 1998, nous avons voté la première délibération concernant les bassins de rétention du Laval, 1998 !! En juillet de la même année, parce que c'était urgent qu'il y avait eu des inondations, le concours de maîtrise d'œuvre, en décembre de la même année les demandes de subvention, c'est pour cela qu'elles n'y étaient pas avant parce qu'on les a demandées qu'en décembre ! En janvier 1999 nous sommes revenus sur ce dossier parce qu'il y avait des erreurs de capacité sur les bassins. Cela arrive. En février 1999 on a fait un bilan de la concertation, en juin 2001 il y a eu la DUP, en janvier 2004, c'est-à-dire trois ans après, un premier avenant pour étudier une variante, en décembre 2004, la DUP déclarative et puis enfin en juillet 2007 on a acquis une parcelle !

Voilà cela fait douze ans et je me permets de rappeler la première phrase de la délibération du 17 mars 1998 que vous présentiez déjà d'ailleurs Monsieur le Premier Adjoint : « *la lutte contre les inondations est au nombre de toute première priorité de la Municipalité* » et le 4 décembre 1998 vous rajoutiez Monsieur le Maire : « *vous savez que dès l'instant où les budgets sont votés, les travaux sont effectués* » parce que je vous demandais déjà combien de temps cela allait durer.

Et puis dernière citation, je ne veux pas alourdir mais le dossier est quand même sympathique, on va peut-être éditer toutes ces délibérations elles sont intéressantes ! le 12 juillet 2007 vous répondiez à Denis LA SPESA, Monsieur le Premier Adjoint et vous lui disiez : « *dès cet instant et ce sera en partie avant la fin de l'année (donc en 2007) nous pensons mettre en place le bassin en amont, c'est-à-dire le Bassin Saint-Claude avec un appel d'offres dès le début de l'année prochaine (c'est-à-dire en 2008) et les travaux pourraient être entamés dès la fin de l'année prochaine (c'est-à-dire en 2008)* ».

On est donc avec un dossier qui était réputé urgent et qui est urgent ; à mon avis ces bassins devraient être en fonction depuis au moins huit ans ! Tout cela parce qu'à l'époque, souvenez vous et on a les PV de réunions, vous n'avez pas voulu négocier ces terrains pour faire des économies, parce que vous n'avez pas voulu les négocier autrement qu'en tenant compte de l'estimation des domaines ! Bien sûr, sauf qu'il y avait une négociation à mener, qui a peut-être été entamée à un moment donné mais aujourd'hui en terme d'économie, on va en parler, vous avez cité le montant : 3.118.977 M€ HT au lieu de 1.643.000 M€ ! C'est-à-dire + 90 % et quand vous dites cela coûte moins à la Commune parce que c'est la CASA, parce que c'est le Conseil général, c'est le Conseil régional, je suis désolé ce sont toujours les contribuables ! Effectivement il y a des collectivités qui augmentent moins les impôts que d'autres mais ce sont toujours les contribuables qui payent.

Sur la maîtrise d'œuvre : 203.931 HT au lieu de 119.000, c'est-à-dire plus 70 % !

Alors moi je trouve que c'est un gâchis financier, un gâchis humain pour des familles, vous avez évoqué un cas, qui sont les seules familles à être mises en contribution sur le Vallon de Laval, par rapport à ces deux bassins, alors que pendant des décennies, on a laissé construire sans aucune protection au niveau des inondations.

Je rappelle que pour le bassin de la Sarrazine, quand la Commune a décidé de mettre le bassin de rétention, venait de se construire un immeuble à proximité, à quelques mètres, qui a d'ailleurs été inondé dès la première année.

Voilà le temps a passé, vous l'avez évoqué, le décès d'un propriétaire, vous avez évoqué aussi la disparition d'un architecte, Monsieur BARANI, je crois, enfin la disparition, il s'est envolé voilà....

Et puis aussi je le dis comme cela pour la petite histoire, vous ne l'avez pas évoqué, le changement de direction de la société du Canal de Provence qui gère les études de ces bassins et qui, je le rappelle, est passée sous la gestion du Conseil régional et qui est aujourd'hui présidée par le Président du Conseil régional. Je le dis pour la petite histoire !

Heureusement que dans tout cela il n'y a eu aucune crue importante depuis douze ans parce que l'on en parlerait pas de la même façon, à un moment je pense qu'il faut savoir s'arrêter et reconnaître ses erreurs ! Il faut savoir faire repentance, je ne sais plus qui a dit cela, et puis sur ce dossier, en particulier, cela me semble une preuve d'honnêteté intellectuelle.

Monsieur le Maire : Chez nous cela s'appelle de l'autocritique.

Monsieur GONZALEZ : Alors pour la repentance ne comptez jamais sur moi ; par ailleurs en ce qui concerne les problèmes liés à ce bassin de rétention, nous avons affiché évidemment la volonté des 98 et vous avez raison de le dire, de façon forte, mais nous avons accompagné cette demande de bassin de rétention par des mesures annexes et qui ont été d'une rare efficacité. C'est tellement vrai que vous reconnaîtrez vous aussi que depuis cette date il y a eu de nombreuses communes qui ont été sinistrées de façon forte dans les environs d'Antibes et que cela n'a pas atteint notre Commune parce que justement nous avons au niveau des vallons procédé à des nettoyages systématiques et à des modifications légères qui ont permis un meilleur écoulement des eaux déjà. Mais revenons, si vous le voulez bien, aux bassins de rétention eux-mêmes, il fallait avoir le foncier pour ces bassins, le foncier choisi par qui ? Par la Ville non ? Par des bureaux d'études qui ont procédé à une étude globale des inondations sur Antibes et qui ont fortement préconisé que ce soient ces terrains qui servent de bassins de rétention.

Donc à partir de là, nous ne sommes pas techniciens, un bureau d'études missionné à la demande du Conseil municipal a donc permis de déterminer quelles étaient les assiettes foncières à acquérir pour établir ces bassins de rétention.

Nous nous sommes tournés dans un premier temps - et je reconnais mon côté négociateur un peu trop poussé puisque j'ai permis pendant trois ans aux propriétaires fonciers à qui je proposais, et à qui je faisais voir les dangers d'une expropriation à terme pour tout le monde, en donnant le prix des Domaines.

Je vais laisser Monsieur le Député-Maire vous parler de la politique qu'il a mise en place depuis le début, et que j'approuve pour plusieurs raisons. Vous devriez, vous aussi d'ailleurs l'approuver pour ces mêmes raisons.

Mais vous savez que les propriétaires fonciers nous ont amené devant les tribunaux pendant de nombreuses années et que finalement, comme nous avons l'espoir en 2007, je m'étais engagé à faire les travaux le plus rapidement possible, compte tenu des engagements du Conseil municipal et de Monsieur le Député-Maire en particulier.

Nous nous étions engagés dès 2007 car nous avons gagné tous nos procès, et toutes les estimations étant faites nous avons déposé à ce moment-là l'argent correspondant à ces expropriations en consignation et malheureusement, une fois de plus il y a eu un blocage judiciaire qui a encore prorogé la durée d'un an et ensuite, le problème humain, dont on a parlé tout à l'heure. Voilà ce qui est en cause, ce n'est rien d'autre que les circonstances administratives et juridiques, liées à une expropriation.

Aujourd'hui nous présentons une délibération, le terrain nous appartient et nous n'aurions plus d'excuses si nous ne faisons pas les travaux. Jusqu'à présent, nous avons eu malheureusement des raisons fort compréhensibles de tous pour ne pas pouvoir faire ces travaux avant.

Monsieur le Maire : Je serai bref. Sur la négociation, je n'ai jamais négocié au-dessus du prix des Domaines. Ce sont des personnes comme vous Monsieur PIEL, qui entretenaient dans l'esprit des gens la possibilité de négocier. Mais nous sommes obligés d'aller jusqu'à l'expulsion et ensuite ils font des procès parce qu'ils se disent qu'ils peuvent négocier, puisque certains élus disent que l'on doit négocier plus cher que le prix des Domaines.

Je vous le dis, tant que je serai Maire, depuis le début jusqu'à maintenant et ça continuera, je n'achèterai jamais un terrain au-dessus du prix des Domaines, + ou - 5 % c'est ce que la loi prévoit, et ça continuera.

Je ne chercherai aucun élément. Vous seriez le premier après m'avoir poussé à négocier plus cher, à me demander pourquoi on a payé ce terrain plus cher et à sous-entendre que par hasard on connaîtrait cette famille...

Je ne vous pose pas la question car je vous sais honnête, Monsieur PIEL, mais j'invite tout le monde à être prudent, quand on dit "allez négocier à la Mairie, votre terrain vaut plus cher" car cela entraîne des procès, des retards, des coûts pour le contribuable. C'est le premier point.

Ensuite, soyez prudents sur la longueur des travaux mis en œuvre et sur l'augmentation de leur coût.

La troisième voie : dix ans, deux fois et demi le prix initial. Là aussi, il y a du gâchis et ce n'est pas la Ville d'Antibes qui en est responsable, je vous demande tranquillement d'y réfléchir.

Et puisque vous parliez de fiscalité, dans ces dix ans, la Ville d'Antibes a baissé ses impôts et puis elle les a augmentés de 4,5 % en enlevant un certain nombre d'éléments qu'elle avait mis en place. La Région, dans la même période : 110 % d'augmentation. Je ne l'aurai pas évoqué mais si vous évoquez les choses je vous réponds. Donc, je ne négocierai jamais au-dessus du prix des Domaines, je respecterai les procédures légales c'est-à-dire les procédures judiciaires.

Ensuite, nous pouvons tous constater que des fois, les projets tardent pour des raisons juridiques, et parce que les gens qui sont propriétaires comprennent mal que l'on vienne prendre leur terrain pour faire quoi que ce soit. Regardez bien la poutre qui est dans votre œil avant de regarder la paille qui est dans l'œil de Monsieur GONZALEZ.

Nous passons au vote...

Monsieur PIEL : ...*inaudible*

Monsieur le Maire : On le rappellera, Monsieur PIEL, que la taxe d'habitation qu'ils paient est de 5 points en-dessous de la moyenne nationale, qu'aucune ville ne fait d'abattement et que la Ville d'Antibes continue à faire des abattements et qu'elle a augmenté ses impôts en dix ans de 4 %. Tandis que vous, vous les avez augmentés de 110 %. Ce sont des chiffres objectifs. Cela vous embête bien mais c'est la réalité. Donc si vous voulez que l'on en débâte, on en débat mais pas ici car nous sommes dans un Conseil municipal. Si vous me parlez d'impôts, je vous parle d'impôts.

Nous passons au vote.

01-1 - VALLON DE LAVAL - BASSINS DE SAINT-CLAUDE ET SARRAZINE - DEMANDE DE PROROGATION DE L'ARRETE PREFECTORAL DECLARATIF D'UTILITE PUBLIQUE EN DATE DU 10 DECEMBRE 2004

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ?... tout ça pour ça...

Adopté à l'unanimité.

01-2 - PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DU VALLON DE LAVAL - BASSIN DE RETENTION DE SAINT CLAUDE - DESISTEMENT DE L'ARCHITECTE MARC BARANI - REPRISE DES ETUDES DE PROJET ET FIXATION DU FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION DU MAITRE D'OEUVRE - AVENANT N°2 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE N°00/013 2 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? 3.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

01-3 - PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DU VALLON DE LAVAL - BASSIN DE RETENTION DE SAINT-CLAUDE - DEMARRAGE DES TRAVAUX - DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR DES BATIMENTS PRESENTS SUR LE SITE

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

01-4 - VALLON DU LAVAL -TRAVAUX AMELIORATION DE L'HYDRAULIQUE ET REHABILITATION STRUCTURELLE DU COLLECTEUR PLUVIAL SOUS LE BD FOCH - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE N°07/0117 - FIXATION COUT PREVISIONNEL TRAVAUX, FORFAIT REMUNERATION DEFINITIF DU MAITRE D'OEUVRE ET COUT PARTIEL DE REALISATION DES TRAVAUX - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur GONZALEZ : C'est une délibération plus simple mais c'est exactement l'inverse. Même si le pourcentage n'est pas aussi important, il est en baisse par rapport aux prévisions. Quand nous passons une délibération de ce type, il faut le dire que quand on peut faire baisser le prévisionnel, on le fait baisser.

Or là, le coût prévisionnel était de 6 600 000 € et il baisse à 5 782 000 € soit une réduction assez sensible du montant des travaux.

La rémunération du maître d'œuvre diminue aussi. Elle passe de 296 000 à 271 000 €.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? S'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

01-5 - CHEMIN DES COMBES - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE RECALIBRAGE - DEMANDE DE PROROGATION DE L'ARRÊTE PRÉFECTORAL DÉCLARATIF D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE CESSIBILITÉ EN DATE DU 20 MARS 2005

Monsieur GONZALEZ : Il s'agit d'une demande de prorogation de l'arrêté préfectoral puisque là aussi, la DUP a été difficile à obtenir et donc cela retardait les travaux pour le même principe que la délibération précédente, il s'agit de proroger l'arrêté préfectoral afin d'éviter une nouvelle déclaration d'utilité publique qui serait longue en matière d'élaboration.

Monsieur le Maire : Mme DUMAS.

Mademoiselle DUMAS : En effet, c'est assez dans le même style que les quatre dernières délibérations et le style c'est l'immobilisme. En effet, cela fait cinq ans qu'il ne s'est rien passé sur le chemin des Combes et cela peut laisser craindre d'ailleurs aussi une forte hausse des coûts des travaux.

Alors, soit ce sont des travaux en effet d'utilité publique et dans ce cas-là il faut des avancées rapides et la mobilisation des 2 650 000 € est tout à fait justifiée soit vous avez l'intention de continuer à laisser traîner encore des années comme la délibération peut laisser le craindre et dans ce cas-là, il n'y a aucune nécessité de bloquer le fond nécessaire sur le budget. Nous craignons que le feuilleton "Chemin des Combes" soit aussi long que celui du bassin de Laval.

Monsieur le Maire : Si vous aviez vécu dans cette ville, j'espère que de temps en temps vous vous y promenez et vous constaterez que le Chemin des Combes en dix ans, a été complètement transformé.

Monsieur GONZALEZ : Simplement pour dire que si on demande la prorogation de déclaration d'utilité publique c'est justement parce que là aussi, les expropriations étaient difficiles à obtenir et que le temps de la procédure c'est au minimum trois ans et donc, à partir du moment où l'utilité publique a été reconnue, plus le temps des expropriations, les cinq ans sont écoulés. Si nous demandons justement la reconduction pour qu'il n'y ait pas caducité, c'est pour pouvoir faire les travaux.

Monsieur le Maire : On enverra à Mme DUMAS des documents pour montrer comment était le chemin des Combes il y a dix ans et comment il est aujourd'hui, ça lui permettra de comprendre que cette ville se transforme. Peut-être qu'elle ne se promène pas assez aux bons endroits.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

01-6 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE- SUBVENTIONS COMMUNALES ACCORDEES AU RAVALEMENT DE FACADES - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur GONZALEZ : C'est la délibération traditionnelle.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ?

Adoptée à la majorité par 43 voix POUR sur 47 (4 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

MONSIEUR PAUGET

02-1 - CENTRES DE LOISIRS - MODES DE GARDE DES ENFANTS D'ALLOCATAIRES DU RMI/RSA - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur PAUGET : Il s'agit de renouveler une convention avec le Conseil général qui prend en charge les frais de garde dans les centres aérés des allocataires du RMI ou du RSA.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

02-2 - ASSOCIATIONS SPORTIVES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur PAUGET : Trois conventions sont passées avec trois clubs différents :

- le Badminton Club d'Antibes ;
- le Spondyle Club d'Antibes ;
- Antibes Triathlon

Ces conventions sont prises alors que nous ne sommes pas obligés puisque nous sommes en-dessous du seuil de 23 000 €.

Monsieur le Maire : La transparence n'est jamais inutile.

Interventions de M. MOLINE et du groupe "la Gauche et l'Ecologie".

Monsieur MOLINE : Nous aimerions savoir comment vous définissez le montant de ces subventions. Avoir des champions de France ou d'Europe comme licenciés fait doubler la subvention que vous faites voter, et nous vous rappelons que nous nous étions déjà prononcés contre le fait de voter plusieurs propositions en bloc, donc nous ne participerons pas au vote. Merci.

Monsieur le Maire : Merci de cette explication.

Mademoiselle DUMAS : Nous sommes favorables à ces conventions en tous les cas à des conventionnements avec des associations, même si nous sommes un peu étonnés que l'on nous la présente qu'en fin d'année 2009 pour le conventionnement 2008-2009.

Mais pour nous, ce type de conventionnement doit permettre une pérennisation des objectifs et des activités de l'association et donc une pérennisation du montant de la subvention.

Malheureusement, dans le texte de la convention, il y a une phrase que je cite "le montant est égal pour les années suivantes à celui résultant de la délibération budgétaire du Conseil municipal". Cette phrase ne pérennise pas le montant de la subvention.

Monsieur le Maire : C'est la loi ! Même le Maire ne peut écrire que dans le prochain Budget il y aura telle somme... j'écris toujours "je proposerai au Conseil municipal telle somme en fonction des orientations budgétaires" c'est une précaution élémentaire et en même temps une protection juridique et même judiciaire.

Mademoiselle DUMAS : D'accord. D'ailleurs, on peut constater que les propositions de la commission pour 2009-2010 comme c'est annoncé dans la presse régulièrement en ce moment, sont en baisse pour ces trois associations conventionnées.

Nous ne comprenons pas cette politique de rigueur que vous mettez en place envers les associations alors que les hausses des impôts locaux vont quand même sacrément augmenter les recettes de plusieurs millions d'euros de la Commune.

Monsieur PAUGET : Concernant les attributions de subvention, les dossiers sont instruits par la Direction des Sports. On en débat en Commission Education Jeunesse et Sport où tous les élus de la majorité comme de l'opposition peuvent intervenir dossier par dossier, club par club, et en plus, on présente ces conventions et ces clubs à la Commission de Contrôle des organismes subventionnés où l'on a encore la possibilité d'amender, de proposer, club par club.

Voilà la procédure mise en place. Les propositions faites par la Direction des Sports tiennent compte de la discipline, du nombre de licenciés, de l'activité réelle de l'association, de savoir quels sont ses objectifs en terme sportif, de savoir s'il y a eu une évolution d'une année sur l'autre. C'est ensemble de ces éléments qui conduit le service et la Commission à se prononcer sur un montant de subvention qui est proposé au Conseil municipal.

Mlle DUMAS, concernant le fait de ne pas inscrire un montant dans la convention pour les années qui arrivent, comme cela vient d'être dit, c'est la loi. On ne peut pas. C'est une convention-cadre qui prévoit les modalités et les liens entre la Ville et l'association. Chaque année, le montant de la subvention est voté par le Conseil municipal et on ne peut pas aujourd'hui annoncer la subvention de dans 2 ou 3 ans.

Monsieur le Maire : C'est la règle de l'annualisation du Budget. Vous devriez savoir cela en tant que Conseillère municipale. Cela existe partout, à la Région, au Conseil général... et depuis longtemps.

Concernant le deuxième point, vous ne pouvez pas ignorer que je l'ai expliqué ici plusieurs fois, qu'il y a une baisse importante des recettes et donc, je pense que nos concitoyens ne comprendraient pas qu'à la fois effectivement, après dix ans de pause fiscale, une hausse d'impôts sans demander un effort à tout le monde.

Quand je dis tout le monde, je dis un certain nombre d'associations, je dis un certain nombre de prestations de la Ville en préservant, bien entendu, celles qui concernent les éléments sociaux ou autres. Pour autant, oui, effectivement, j'ai demandé à ce qu'il y ait un effort sur les subventions aux associations pendant l'année où c'est difficile. On ne comprendrait pas très bien qu'il y ait des efforts de rigueur à un certain endroit et pas à un autre.

J'ai demandé aussi à la Ville de faire des efforts de fonctionnement. Cela me paraît logique et respectueux du contribuable. On lui a dit "vous avez 4,5 % de plus d'impôts" cela veut dire pour la Ville que les associations doivent faire le même effort et la Ville aussi.

Puisque la Région a augmenté de 110 % ses impôts en dix ans, peut-être va-t-elle augmenter les subventions de 110 % cette année ?

Monsieur PIEL : La Région, dans ce cadre-là, fait des conventions triennales avec les associations. Alors effectivement, pas avec des associations de ce type, mais avec des associations sportives aussi, mais triennales, ce qui permet aux associations de savoir que pendant les trois ans, elles disposeront, après rapport d'activité etc. mais la convention s'engage sur le montant de la subvention sur trois ans. Triennale, ça existe. C'est simple...

Monsieur le Maire : C'est bien mais pas légal.

Monsieur PIEL : Cela m'étonnerait quand même...

Monsieur le Maire : Dites-moi quelles associations sportives antiboises bénéficient de cette convention triennale de la part de la Région ?

Monsieur PIEL : Toutes celles qui le demandent. Je suis désolé de vous répondre comme cela. Il y a des associations qui aujourd'hui ne demandent pas de subvention de la Région, car on leur a indiqué que ça ferait mauvais effet, d'avoir le logo de la Région sur une compétition.

Monsieur le Maire : Mettez le logo partout M. PIEL, si vous apportez de l'argent !

Monsieur PIEL : Par exemple, puisque vous me le demandez, la Région va aider, au même niveau que l'année dernière, contrairement au Conseil général et à la Commune, le Basket, par exemple.

Monsieur le Maire : Le Basket a une convention triennale ?

Monsieur PIEL : Non elle n'a pas de convention triennale, nous sommes liés par des stages, qui s'appellent "sport découverte" je vous invite d'ailleurs à y assister, vous verrez c'est très bien.

Monsieur le Maire : ça existe depuis longtemps, c'est Jean-Claude GAUDIN qui les avait instaurés.

Monsieur PIEL : Comment ? Non, arrêtez ! Vous allez être obligé au prochain Conseil de me dire que ce n'était pas vrai.

Monsieur le Maire : Ah je crois bien que c'est vrai...

Monsieur PIEL : Non, là je peux vous dire que ce n'est pas vrai.

Monsieur le Maire : Peu importe.

Monsieur PIEL : Non ! pas "peu importe" ce n'est pas vrai.

Monsieur le Maire : On peut avoir trois ans.

Monsieur PIEL : Triennale. Vous avez dit à Mme DUMAS qu'en tant que Conseillère municipale elle devait le savoir, je pense que s'il y avait des Conseillers régionaux dans la salle, ils pourraient le savoir aussi.

Monsieur le Maire : C'est dommage, depuis que vous avez été élu à la Région, que vous n'avez pas expliqué cela aux associations sportives antiboises, je suis sûr qu'elles auraient sollicité des conventions triennales.

Monsieur PIEL : Ecoutez, on peut avoir ce débat si vous le souhaitez, y compris sur la fiscalité, je suis ouvert à tout. On peut même le faire maintenant... sur la fiscalité, quand vous parlez des 110 % là aussi c'est faux ! c'est 60 % et cela représente 4 euros sur la feuille d'impôts. Tandis que vous, quand vous parlez de 4,5 % pour certains foyers cela représente 150 euros...

Quant à la troisième voie littorale, pour faire le paquet je vous renvoie au contrat de plan Etat-Région et dont l'Etat, si j'ai bien en tête aujourd'hui ce sont vos amis, ce ne sont pas les miens. Voilà, et ce sont eux qui freinent des quatre fers sur ces questions-là.

Vous savez, sur le TCSP l'aide de la Région est assurée, mais moi, si j'étais vous, je ferais attention par rapport à l'Etat et au Gouvernement actuel, qu'ils maintiennent bien ce qu'ils ont dit. Parce que j'ai bien compris, que dans le grand emprunt dont vous aviez fait une intervention remarquée pour qu'il soit augmenté significativement il n'y a absolument rien pour les transports collectifs. Rien ! J'ai écouté Monsieur ROCARD et Monsieur JUPE.

Monsieur le Maire : La CASA a obtenu 7 millions d'euros de l'Etat.

Monsieur PIEL : Ce n'est pas de ce que vous espérez de ce grand emprunt.

Monsieur le Maire : Le grand emprunt n'est pas forcément fait pour les infrastructures routières...

Monsieur PIEL : ... non ferroviaires... TCSP.

Monsieur le Maire : ... parce qu'il est financé... on ne va pas rentrer dans ce débat.

Monsieur PIEL : ah voilà ! on ne rentre pas...

Monsieur le Maire : Simplement, je voudrais rappeler ici que l'augmentation que vous venez d'évaluer à 60 % et que j'évalue à 110 %, on en débattrait, mais c'est une augmentation à deux chiffres, je le rappelle simplement et la Ville d'Antibes en dix ans, a fait une augmentation de 4,5. C'est tout.

On passe au vote. Désormais, si Monsieur PIEL est réélu, on se rappellera que l'on peut faire des conventions sur trois ans. Il ne l'avait pas dit jusqu'à présent mais maintenant il le dit donc on va essayer d'en profiter.

Le Groupe Union pour Antibes Juan-les-Pins (RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN et M. MOLINE) ne participe pas au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Comme quoi on peut "se disputer", ou plutôt "s'expliquer", et voter les mêmes choses. Cela n'empêche pas l'estime.

MONSIEUR SEITHER

05-1 - PRODUITS IRRECOUVRABLES - TAXES ET PRODUITS COMMUNAUX - ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur SEITHER : Conformément aux règles de la comptabilité publique, Monsieur le Trésorier Principal municipal nous a fait la proposition d'admission en non valeur. Les cas pour lesquels il y a admission en non valeur sont le décès d'une personne, une disparition, ou la prononciation d'une liquidation judiciaire.

Je vous propose d'entériner les admissions en non-valeur dont les montants s'arrêtent à 65.946,87 € pour le budget de la Ville et à 5.943,28 € pour le budget de l'Assainissement.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Départ de M. GENTE - Procuration à M. DULBECCO

Présents : 37 / Procurations : 10 / Absents : 2

MADAME DUMONT - rapport présenté en sons absence par M. BIGNONNEAU

06-1 - PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC SOUS LA MEDIATHEQUE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SOCIETE EFFIA CONCESSION - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2008 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire : Est-ce que les interventions sont groupées ? non.

Monsieur BIGNONNEAU : Au terme d'une procédure de délégation de service public, la Commune a autorisé la société EFFIA Concession, à exploiter par convention d'affermage signée le 15 mai 2006 et pour une durée de 15 années, le parc de stationnement en ouvrage de la médiathèque.

Conformément aux articles L. 1411-3 et R. 1411-7 du Code général des Collectivités territoriales, la S.A. EFFIA Concession a transmis à la Commune le rapport annuel du délégataire comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 18 novembre 2009. Le rapport et la synthèse des principaux éléments pour la délégation concernée sont joints à la présente délibération.

De manière très synthétique, même si le résultat d'exploitation, ainsi que le résultat net de la délégation, connaissent une amélioration sensible, la situation est encore déficitaire faute de recettes d'exploitation suffisantes. L'évolution de la fréquentation de ce parc de stationnement doit donc être suivie avec attention.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2008 du délégataire S.A. EFFIA Concession, pour l'affermage du parc de stationnement Médiathèque, conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales.

Monsieur le Maire : Intervention M. LA SPESA.

Monsieur LA SPESA : Notre intervention portera sur trois points. Le résultat d'exploitation, le prix du stationnement et la sécurité.

Sur le résultat, cela vient d'être dit, l'analyse des comptes indique un résultat d'exploitation en déficit. Nous pensons qu'il faut quand même un peu relativiser en tenant compte de trois choses, que cela fait à peine deux ans et demi d'exploitation et qu'en règle générale, c'est à partir de la troisième année, que l'on doit atteindre un fonctionnement d'exploitation équilibré.

Monsieur le Maire : Tout à fait, c'est entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année normalement que l'on passe au-dessus du seuil de rentabilité.

Monsieur LA SPESA : Deuxièmement, que la contribution d'investissement et la quasi intégralité de l'engagement d'investissement ont été engagées, mais cela depuis de début. Cela représente des frais financiers maximum qui iront petit à petit en diminution.

Troisièmement, il ne faut pas oublier dans les résultats de l'année 2009, l'arrivée des recettes publicitaires et peut-être d'autres propositions de prestations payantes. C'est pour un peu relativiser, pour qu'on ne s'affole pas...

Monsieur le Maire : Personne ne s'affole.

Monsieur LA SPESA : Sur les parkings, il n'y a pas de quoi s'affoler, c'est une bonne affaire. Sur le prix du stationnement, il est indiqué dans le rapport que, je cite "il semble que tant que la fréquentation du parking que les recettes d'exploitation ne seront pas plus importantes, le parking connaîtra un fort déficit d'exploitation" et il est aussi noté par ailleurs que "les recettes ne sont pas élevées au niveau prévu initialement par le délégataire."

Nous espérons que cela ne va pas se traduire par une demande d'augmentation du prix du stationnement au-delà de l'espoir de la progression des entrées payantes. A noter que l'enquête de satisfaction démontre que près de 60 % des utilisateurs du parking jugent que le tarif est trop élevé.

Dernier point sur la sécurité, lorsque l'on compare les heures d'ouverture et les heures de présence sur le site du personnel, on se rend compte qu'il existe de nombreuses périodes où les usagers sont livrés à eux-mêmes. Pour nous, cela est intolérable. Nous demandons une présence physique sur site, pendant l'intégralité de la plage d'ouverture et en nombre suffisant pour assurer le service et la sécurité des gens. A noter, que suite à l'enquête de satisfaction, l'indice de sécurité ressenti par les usagers est passé de 9,3 en 2007 à 8,2 en 2008.

Pourtant, jusqu'à la fin de l'exercice 2008, suite à la demande de la Mairie, et à la présence d'employés de la SAEM AJPA, toutes les plages horaires étaient couvertes par la présence physique. Je parle bien pour l'exercice 2008. Depuis, et suite à l'aval de la Commission départementale de Sécurité et d'accessibilité, il y a de nombreuses heures où les utilisateurs du parking n'ont pour seul recours en cas de problème grave, à un bouton d'interphone. Pour les heures de nuit et les jours fériés, on se sentira encore plus en sécurité par l'unique présence de caméras.

Alors, à vouloir toujours plus faire des économies pour le bien-être des actionnaires, on n'hésite pas à jouer avec la sécurité des gens. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : A ce sujet, que dire ? Ce n'est pas en demandant à ce qu'il y ait une personne présente 24/24 h que l'on va faire diminuer le prix du fonctionnement de l'ensemble de ces parkings.

Moi, je vais dans des parkings et je n'en ai jamais vu avec une personne 24/24 h. Je ne me sens pas en insécurité quand je vais au parking de la Médiathèque, je trouve plutôt qu'il est bien situé et facile d'accès. Il a été pénalisé car un certain nombre de gens pensait que c'était le parking de la Médiathèque.

Aujourd'hui je crois que tout le monde a compris, c'est un parking public. Les prix sont plutôt inférieurs à ceux qui se pratiquent dans le Département.

Je suis d'accord avec vous, ces parkings vont monter en puissance d'équilibre et vont atteindre l'équilibre entre 4 et 6 ans. Ce rapport me paraît tout à fait logique, il est conforme au Cahier des charges que nous avons mis en place. Quand EFFIA a obtenu cette délégation de service public, il a présenté une organisation en faisant valoir qu'il avait le parking qui est devant la gare SNCF, que cela mutualisait ses moyens et permettait un coût moindre.

Dont acte. Je pense que la mission de service public est bien remplie, que les prix et la sécurité sont conformes avec ce qui avait été exigé dans le cahier des charges.

Comme c'est une information, celle-ci étant donnée... Madame MURATORE ? Vous voulez intervenir ?

Madame MURATORE : Je vais peut-être intervenir globalement sur les parkings, ce sera plus simple.

Monsieur le Maire : Je passerai au vote à la fin. J'avais l'inverse c'est-à-dire que le groupe La Gauche et l'Ecologie intervenait groupé... Mme MURATORE, intervenez maintenant, ce sera plus simple.

Madame MURATORE : Donc sur la Médiathèque, sur ce parking, effectivement, on constate que l'exploitation est déficitaire mais tout en tenant compte de dotations d'exploitation importantes. Ces dotations d'exploitation sont liées aux délais de la délégation de service public donc c'est tout à fait logique.

Sur le personnel, sans revenir sur ce que disait notre collègue Monsieur LA SPESA, on constate une volonté de sous-traitance. Là, on demande à être vigilant par rapport à la sous-traitance et avoir toutes les garanties par rapport aux entreprises à qui EFFIA sous-traite parce qu'effectivement on n'est jamais très très garantis.

Je continue ?

Monsieur le Maire : Si vous avez des interventions séparées on va passer au vote sur ce rapport.

L'information est donnée, les interventions sont faites.
Le Conseil municipal a pris acte de ce rapport.

06-2 - PARC DE STATIONNEMENT 'FRERES OLIVIER' - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SAEM ANTIBES JUAN LES PINS PARC AUTO - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2008 - INFORMATION DU CONSEIL

Monsieur le Maire : C'est une information au Conseil municipal. Il n'y aura pas de vote. Il y aura deux interventions : La Gauche et l'Ecologie et PS et les Verts.

Monsieur BIGNONNEAU : La SAEM AJPA, sise 9, avenue des Frères Olivier à Antibes, a pour objet social la gestion de toutes activités relatives au stationnement et à la circulation des véhicules. La gestion du parking des Frères OLIVIER (330 places publiques) lui a été confiée dans le cadre d'un contrat de concession initialement conclu le 13 avril 1990 pour une durée de 35 ans.

Par délibération n°00-03 du 22 décembre 2006, le Conseil municipal a approuvé la passation d'un avenant portant le n°7, ramenant le terme de la concession au 31 décembre 2008 ou au 31 décembre 2009, selon décision ultérieure de la Commune, de façon à tenir compte du programme de travaux et des échéances liés au parc de stationnement « Pré aux Pêcheurs ». Par délibération n° 05-06 du 21 novembre 2008 un avenant portant le n°8 a arrêté la date définitive du terme de la concession au 30 juin 2009.

Conformément aux articles L. 1411-3 et R. 1411-7 du Code général des Collectivités territoriales, la SAEM a transmis le rapport annuel du délégataire au titre de l'exercice 2008 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, le rapport étant assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 18 novembre 2009. Le rapport et la synthèse des principaux éléments pour la délégation concernée sont joints à la présente délibération.

Malgré une augmentation du chiffre d'affaires, le résultat net dégagé par la délégation connaît une très forte chute. En effet, d'un bénéfice de 118 298 €, elle enregistre en 2008 un résultat net déficitaire de moins 284 755 €.

Cette situation vient confirmer l'analyse qui vous était soumise lors de l'analyse du rapport 2006. Toutes dispositions ont d'ores et déjà été prises, l'avenant n° 8 au contrat ayant mis un terme anticipé à la délégation en juin 2009, l'ouvrage intégrant à compter du 1^{er} juillet de cette même année la nouvelle délégation groupée des parcs « Poste », « Olivier » et du futur ouvrage « Pré aux Pêcheurs » confiée à la Sté QPARK.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2008 du délégataire.

Monsieur LA SPESA : On sera plus rapide, on ne rentrera pas dans le détail du rapport, c'est l'avant dernier avant la liquidation de la SAEM AJPA.

Nous dirons tout simplement que le devenir du parking des Frères Olivier comme celui de la Poste nous prouve une nouvelle fois que la gestion très libérale de la Commune nous amène à offrir au privé ce que nous aurions très bien pu gérer sous forme de régie.

Nous ne referons pas l'historique de la concession gérée par la SAEM AJPA, nous ne nous étalerons pas sur les imprécisions juridiques du contrat, mais nous trouvons un peu exagéré que l'on nous dise que la SAEM n'était plus capable de gérer les Frères Olivier. Dans le même temps, la société QPARK est présentée comme la solution idéale pour remplacer la moribonde SAEM AJPA. Bien évidemment, on accorde un tout petit coup de pouce à QPARK en lui offrant sur un plateau en or, le parking de la Poste et le futur Pré aux Pêcheurs.

Cette manière de gérer dans l'intérêt des sociétés privées à l'encontre des intérêts des antibois et antiboises, c'est votre choix, le choix des libéraux de l'UMP, ceux qui suppriment la taxe professionnelle et qui augmentent les impôts locaux.

Monsieur le Maire : Je ne reviens pas sur l'intervention légèrement politique et débordant légèrement le rapport annuel, en rappelant quand même qu'il me semblait que les communistes étaient opposés aux SAEM. Il trouvait que c'était un peu opaque, pas parfait, qu'il y avait une période où vous disiez qu'il fallait supprimer l'ensemble des sociétés d'économie mixte. Vous devriez vous réjouir que cela se fasse.

Le deuxième point c'est que vous oubliez que dans le plateau d'argent offert à QPARK, cela s'est fait dans le cadre d'une délégation de service public, qui est la transparence et la concurrence. Je sais bien que concurrence est quelque chose qui agite votre cervelle mais la transparence ça ne devrait pas.

Transparence - concurrence. Il me semble d'ailleurs que c'est un Gouvernement de Gauche qui a mis en place la délégation de service public. Monsieur SAPIN.

Il me semble qu'à cette époque-là, les communistes étaient au pouvoir, il me semble bien qu'à ce moment-là ils avaient voté la possibilité d'une délégation de service public en disant que c'était une bonne idée, de déléguer partiellement au privé, et de se faire restituer le bien après.

On peut tout dire, mais rappelons simplement que grâce à la mise en concurrence sur l'ensemble des parkings de la Ville, d'une part, et ce n'est pas un reproche, le déficit que l'on constate aujourd'hui sur les Frères Olivier, n'existera plus lorsque l'on passera en délégation de service public ou du moins il sera absorbé. Et le deuxième point, c'est que la construction de l'ensemble du parking du Pré des Pêcheurs se fait sans frais pour la Ville. La Ville n'avance pas de fonds pour construire ce parking.

Même en prime, il y a une redevance capitalisée de l'ordre de 2,5 millions et qui revient à la Ville. Si c'est ça la gestion libérale, effectivement je suis libéral, c'est-à-dire que je confie pour un temps et sous contrôle à des sociétés privées, le contrôle de l'activité selon un cahier des charges stricte et je récupère mon bien après qu'il a été exploité. Je trouve que c'est mieux que de le faire exploiter par une SAEM.

Monsieur LA SPESA : *inaudible.*

Monsieur le Maire : ... on ne le redonne pas puisqu'on ne le perd pas ! La SAEM est à 90 % avec la Ville, donc cela veut bien dire que s'il y avait une régie, vous diriez de la même façon, comme vous l'avez dit tout à l'heure, qu'il faut trois personnes à l'intérieur, il en faut une à l'extérieur... et au total vous auriez vu que le déficit que l'on a aujourd'hui, on l'aurait demain.

On aurait payé le Pré des Pêcheurs 25 M€ et à ce moment-là on aurait augmenté les impôts et vous auriez dit que c'est scandaleux. Là, au moins, c'est sans frais pour le contribuable antibois qui trouvera un parking avec des tarifs que nous aurons imposés, avec un retour du bien à la fin de la délégation de service public.

Madame MURATORE : Sur le parking des Frères Olivier, effectivement c'est le dernier mandat, il n'empêche que nous rappelons que nous étions opposés au "paquetage" Frères Olivier - La Poste - Pré aux Pêcheurs, et que nous étions opposés aussi aux tarifs proposés puisque les usagers ont déjà constaté l'augmentation des tarifs.

Sinon, pour cette année, on n'a plus grand-chose à dire.

Toutefois, toujours par rapport au parking, ne pourrait-on pas avoir un bilan du parking de l'Hôtel des Ambassadeurs ? dans lequel il y a des places à la Ville, on n'a jamais su comment il était géré ? en régie théoriquement. Nous souhaiterions avoir un bilan du parking de l'Hôtel des Ambassadeurs.

Monsieur le Maire : Mme MURATORE, je vous donne parfaitement raison là-dessus, j'ai demandé ce bilan et effectivement, pendant que la période va rentrer et où nous allons nous trouver dans la situation un peu complexe où l'on va perdre le parking du Palais des Congrès, pour des raisons que nous avons exposées ici, il faut que l'on ait une exploitation du parking des Ambassadeurs qui est un parking public et que l'on ait une gestion qui est à la fois à mon avis plus rentable pour la Ville et plus transparente.

Sur votre intervention, il n'y a rien à dire si ce n'est que vous étiez contre le "paquetage" mais je rappelle simplement que toutes les consultations que j'ai faites antérieurement sur la construction en délégation de service public d'un parking sous le Pré des Pêcheurs sont toutes revenues infructueuses.

Je n'ai jamais trouvé un privé qui était d'accord pour construire un parking sous le Pré des Pêcheurs et l'exploiter.

C'est lorsque l'on a mis les deux autres parkings en balance qu'à ce moment-là on a eu une réponse. Je vous rappelle même que dans l'appel d'offres on avait dissocié les deux, à la demande de la Gauche, et que cette dissociation n'a eu aucune réponse.

Cela prouve bien que c'est parce que l'on a mis les trois parkings en délégation de service public que l'on a eu une réponse satisfaisante et que l'on a eu un retour en investissement d'un million et demi dans la négociation.

Madame MURATORE : Cela montre bien que les parkings étaient rentables puisque là ils ont été intéressés.

Monsieur le Maire : Oui, ils sont venus compenser l'investissement important dans une zone pas facile à construire, d'un parking de 600 places sous le Pré des Pêcheurs, je ne m'en suis jamais caché.

On aurait pu exploiter les deux parkings en régie et ne pas construire le parking sous le Pré des Pêcheurs, et probablement on aurait trouvé un équilibre financier. Mais peut-être qu'à ce moment-là on aurait pris un retard dans l'investissement pour la Ville dans le cadre d'un parking que l'on attend depuis un certain temps à l'entrée de la vieille ville.

Cette information étant donnée, le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel du délégataire.

06-3 - PARC DE STATIONNEMENT DES FRERES OLIVIER - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SAEM ANTIBES JUAN LES PINS PARC AUTO (A.J.P.A.) RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - EXERCICE 2008 - APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur BIGNONNEAU : Il s'agit du rapport des mandataires qu'il faut approuver.

Monsieur le Maire : Mme VERCNOCKE, vous voulez intervenir ?

Madame VERCNOCKE : Il s'agissait simplement de dire que nous ne pouvons que donner quitus à Monsieur BIGNONNEAU de sa gestion de cette SAEM qu'il a dû exercer dans des conditions très difficiles et c'est d'ailleurs pour cette raison que l'année dernière, nous avons, si je me souviens bien, exprimé d'une manière assez unanime, notre approbation.

C'est vrai que comme beaucoup, je suis assez inquiète de la concentration des responsabilités pour la société QPARK tout en espérant que cette gestion se fera pour le plus grand bien de notre Commune.

Monsieur le Maire : Nous l'espérons tous en même temps on a un cahier des charges, si celui-ci n'est pas respecté, cela met fin à la délégation de service public, c'est l'avantage d'une délégation de service public.

Il y a un vote : qui est contre ? qui s'abstient ? 3.

Adopté à l'**unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

J'en profite pour remercier M. BIGNONNEAU qui non seulement a bien géré et en même temps, il s'est dissout lui-même. C'est quelque chose d'un peu difficile à effectuer sauf peut-être pour M. RAMBAUD qui est capable de faire disparaître les choses, avec la magie.

MONSIEUR DULBECCO

09-1 - SANTE PUBLIQUE - VACCINATIONS - PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur DULBECCO : Nous avons passé deux conventions, nous attendions que le Département puisse faire cette convention avec l'Etat, ce qui a été fait, nous la repassons puisque nous avons 5 centimes d'euros de plus par vaccination, c'est le but de cette délibération.

Monsieur le Maire : C'est une autorisation de signature.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'**unanimité**.

MONSIEUR RAMBAUD

11-1 - TOURISME – PROCEDURE DE DENOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE - DEMANDE ANTICIPEE

Monsieur RAMBAUD : La France est la première destination touristique au monde et que la Côte d'Azur représente 10 % de ce tourisme.

La Ville d'Antibes représente quand à elle 10 % du tourisme azuréen, soit 1 % du tourisme national.

Je vous rappelle que pour accueillir tous ces touristes, il faut l'excellence, ce que l'Office de Tourisme a obtenu en 2008 lors de sa quatrième étoile. Qu'il a également obtenu la marque "qualité tourisme" en janvier 2008 et nous avons trois labels tourisme-handicap, tout cela grâce aux efforts faits pour améliorer l'accueil des personnes à mobilité réduite.

La loi de 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme met en place un nouveau dispositif à deux niveaux qui dépendent du Code du Tourisme et non du Code du Travail, cela ne concerne en aucun cas le travail dominical.

Le premier stade, c'est le classement en "commune touristique" et le second, le classement en "station classée".

En tout état de cause, le bénéfice de la dénomination "commune touristique" est nécessaire pour solliciter le second niveau, "station tourisme". Nous répondons aux critères et aux conditions que la Commune a intérêt à solliciter dès à présent la dénomination en "commune touristique" d'autant qu'elle ne met pas fin à la validation du décret de classement en "station climatique" que nous avons depuis 1935.

Cette dénomination présente deux avantages : le premier est d'avoir un label spécifique nous distinguant des autres communes et le second est celui de pouvoir accéder au label d'excellence de la "station classée de tourisme".

C'est la raison pour laquelle je vous demande d'accepter que la Commune sollicite cette dénomination.

Monsieur le Maire : Avant de passer la parole à l'opposition, je voudrais bien préciser les différences au niveau de la sémantique. Une "commune touristique" est une commune qui a un label et qui peut accéder à d'autres labels qui la classent parmi les communes qui offrent certaines prestations touristiques. C'est le Code du Tourisme.

Après c'est le Code du Travail : les "communes d'intérêt touristique" peuvent désormais, avec autorisation du Conseil municipal, autoriser l'ouverture le dimanche. La Ville d'Antibes Juan-les-Pins n'est pas une commune d'intérêt touristique. Je n'ai pas l'intention de demander à ce qu'elle soit d'intérêt touristique, je n'ai donc pas l'intention de favoriser l'ouverture supplémentaire du dimanche. C'est dit, comme ça c'est clair, ce sont deux choses différentes qui peuvent prêter à confusion.

Etre "commune touristique" au nom du Code du Tourisme, ce n'est pas pareil que d'être "commune d'intérêt touristique" qui dépend du Code du travail. Dans le Code du travail, si on est "d'intérêt touristique" on peut, après avis du Conseil municipal, donner l'autorisation d'ouverture supplémentaire le dimanche. Que ce soit bien clair.

J'ai eu des demandes pour que ce soit d'intérêt touristique, je n'y répondrai pas.

La parole est à Mme DUMAS.

Mademoiselle DUMAS : J'ai simplement quelques questions au sujet de cette délibération, lors du Conseil municipal du 25 avril 2008, suite à notre question, vous avez affirmé que le classement quatre étoiles de l'Office de Tourisme allait permettre la création de 1,5 emploi, je voulais savoir où ça en était et puisque l'arrêté préfectoral.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas compris, la création de... ?

Mademoiselle DUMAS : 1,5 emploi, ½. J'ai bien compris que c'était simplement touristique, et est-ce que cela va avoir une incidence sur de nouvelles dotations financières ou est-ce simplement une classification d'image ?

Monsieur RAMBAUD : Je réponds sur la première partie, effectivement lorsque l'on est classé quatre étoiles, on doit être ouvert 7 jours sur 7 l'été, donc cela a permis la création d'un emploi et demi supplémentaire.

Monsieur le Maire : Je vais recommencer. Nous sommes déjà "Commune touristique". Mais comme il y a une nouvelle procédure, on le redevient, donc en réalité rien ne change. Pour bien dire que rien ne change et qu'il n'y ait pas d'ambiguïté entre "intérêt touristique" et "touristique" j'ai rappelé la différence au départ mais il n'y a pas de changement. On a des dotations qui persistent.

Madame MURATORE : Compte tenu de vos explications je prends acte puisque notre question était bien : est-ce que vous avez l'intention de demander maintenant que la Commune soit d'intérêt touristique ? Donc, je prends acte que vous avez signalé que vous n'avez pas l'intention de le demander et donc, au niveau du Code du Travail, la Commune ne changera pas de classification.

Monsieur le Maire : Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

11-2 - FETES DE FIN D'ANNEE 2009 - JARDIN DE GLACE (PLACE NATIONALE) ET JARDIN DES NEIGES (PLACE DE GAULLE) - MODALITES D'ACCES

Monsieur RAMBAUD : Les fêtes de fin d'année se dérouleront pendant trois semaines, du 12 décembre 2009 au 03 janvier 2010. Place Nationale, nous refaisons un petit peu comme l'année dernière, avec la piste de luge en glace et le circuit automobile et sur la Place De Gaulle, nous créons un circuit de ski de fond ainsi qu'un parcours de découverte en raquettes.

L'objet de cette délibération est de pouvoir instaurer la gratuité pour ces animations de Noël sachant que nous visons une clientèle d'enfants de 4 à 12 ans.

Monsieur le Maire : Avec Audouin RAMBAUD, notre idée est que les animations soient accessibles à tous, que l'on cible particulièrement les enfants et qu'elles soient gratuites. Cela met fin à tous les débats sur la patinoire pour adolescents, les bagarres, les tarifications, les prêts etc. Et l'expérience qu'il y a eu l'année dernière m'est revenue très positive par des familles et même de la part des commerçants, car les enfants ont une animation gratuite et en même temps les parents se baladent dans la ville et effectuent des achats pendant la période des fêtes.

Monsieur AUBRY : J'étais déjà intervenu l'année dernière sur ce type de délibération. Je compléterai mon intervention de l'année dernière pour ne pas faire un copier-coller. Je note bien qu'il s'agit de l'accès gratuit à ces animations donc sur ce point nous allons voter favorablement.

Néanmoins, le fait de cibler les enfants et le public scolaire, devrait peut-être nous inciter à penser aux notions d'éducation au développement durable ainsi qu'aux notions d'éducation à la citoyenneté. Il est à mon avis possible de faire une animation de Noël différente, n'utilisant pas de la neige et de la glace artificielles et sur le critère citoyenneté, on pourrait dans l'année, mobiliser les élèves des écoles primaires d'Antibes afin qu'ils imaginent quelles devraient être les animations de fin d'année.

C'est-à-dire de faire travailler sur la citoyenneté et trouver autre chose que ces jardins de glace et de neige qui remplacent l'ancienne patinoire mais qui restent fondamentalement la même chose du point de vue du développement durable.

Vraiment, je vous invite à réfléchir à ce que l'on pourrait faire de mieux et de tout aussi bien pour les enfants, et même d'encore mieux pour les enfants puisqu'ils seraient intégrés à la démarche de réflexion et dire qu'est-ce qu'ils veulent réellement comme animation pour la fin d'année. C'est sûr que si on leur offre cela ils vont être très contents, si on leur offre autre chose ils seront aussi contents mais ils doivent avoir le choix, ils doivent pouvoir joindre ce plaisir de jouer en fin d'année avec une réflexion éducative. De toute façon, l'éducation et le jeu vont de paire surtout à cet âge-là. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur AUBRY vous n'avez pas tort sur le fond, on va étudier combien cela coûte en équivalent carbone, si vous voulez, mais je crains un petit peu que la démocratie entre 2 et 4 ans, n'aboutisse à "je veux un chocolat glacé, un Mars à la sortie et éventuellement un petit paquet cadeau....".

Monsieur AUBRY : J'ai lu la délibération, c'est entre 4 et 12 ans, et pas entre 2 et 4 ans.

Monsieur le Maire : Même... J'ai une petite fille qui a 5 ans, si je lui demande si elle préfère aller au Mac Do ou aller au manège, peut-être qu'elle ira au manège... Réfléchissons aussi entre adultes, cela peut nous arriver de penser aux enfants et peut-être que nous trouverons la solution sans aller faire des sondages d'opinion chez les enfants de 4 à 12 ans. Cela me paraît très dangereux de demander aux enfants ce qu'ils veulent alors qu'ils sont bombardés de publicités toute la journée, on risque vite d'avoir des réponses qui correspondent plus à ce que veut la publicité qu'à ce qu'est leur intérêt.

Là, c'est la neige, c'est temporaire... il y a aussi de l'électricité dans l'air, pas dans ce Conseil municipal qui est toujours apaisé, mais il y a des lumières. On se pose aussi la question s'il faut changer les ampoules pour mettre des ampoules basse consommation. Pour autant faut-il illuminer la ville pendant les fêtes de Noël, moi, je pense que oui. Voilà. Il y a un moment où il y a des messages qui peuvent être perçus comme négatifs.

Donc ces animations-là ont eu du succès l'année dernière, et vous l'avez souligné, elles sont gratuites. Il n'y a pas d'ambiguïté, elles sont gratuites pour tous les enfants, bien qu'à l'UMP nous soyons des ogres pour les enfants, de temps en temps nous leur offrons des choses, je dis cela pour Mme DUMAS.

Cela veut dire que nous allons faire le bilan carbone, mais honnêtement, je ne pense pas que l'on soit dans une situation où si on l'enlevait cette année, ce serait plus pénalisant pour les enfants que de le laisser. Après il n'est pas interdit de réfléchir.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR CHIALVA

24-1 - PROPRIETE COMMUNALE SITUEE 19 AVENUE COURBET - PARCELLE SECTION CP N°260 - BATIMENTS PRESENTS SUR LE SITE - DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR

Monsieur CHIALVA : Monsieur le Maire et chers collègues, l'opération de restructuration des eaux usées des avenues Courbet et Estérel, et de reconstruction de la nouvelle station de relevage des eaux usées Courbet étant réalisée, il convient pour des raisons de salubrité publique et de sécurité, de procéder à la démolition de l'ancien ouvrage de pompage situé 19 avenue Courbet sur la parcelle section CP 260.

Les travaux de démolition nécessitent un permis de démolir. Le terrain mis à nu sera utilisé pour la réalisation d'un parking provisoire d'environ 40 emplacements. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une demande de permis de démolir concernant tous les bâtiments et murs situés sur cette parcelle.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Prochain Conseil municipal le 11 décembre. Je vous remercie.

La séance est levée à 16 heures 40.

Le Directeur Général des Services,
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

M. GENSBURGER